AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 02 MARS 2023

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Sarah ANGAMA
Date de convocation : 23 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 35
Nombre de procuration : 08

Extrait n°CC-03-2023-018

Objet : Rapport annuel de développement durable – Exercice 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Sylvain HOCHE, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Hugues MOMPHILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.
Arrivés en cours de séance : Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Germain DUTON, Violaine DIAZ, Justin PAMPHILE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maryse ALSIF épse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHILE, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Paulette RAPON.
En cours de séance : Jean-Baptiste ROTSEN à Violaine DIAZ, Gilbert COUTURIER à Stéphane LORDELOT

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Pamela PATRON, Gwladys COLER, Laura LITADIER épse VILLET, Robert DULYMBOIS, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.
En cours de séance : Kristelle RISAL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle 2, par lequel l'État rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50000 habitants. Ce rapport doit être présenté aux élus préalablement au débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que grâce à ce rapport les collectivités ont l'opportunité de présenter leurs différentes politiques publiques au regard du développement durable ;

Considérant le rapport sur le développement durable pour l'année 2022, joint en annexe ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :
De prendre acte de la communication du rapport annuel sur le développement durable concernant CAP Nord Martinique pour l'année 2022.

Article 2 :
D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 42
Contre : 00
Abstention : 01
Abstention déclarée : 00
Non votant : 01

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 13 mars 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

Extrait n°CC-03-2023-018

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

ANNEE 2022

Rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique
Terre de mémoire, terre d'avenir

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

PRÉFACE

Statut de ce document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi de Grenelle II) **soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.**

Ce rapport est donc un document règlementaire obligatoire.

Obligations légales prévues par le code de l'environnement ou le décret /circulaire

Le présent rapport doit s'inscrire dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit être structuré, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110 du code de l'environnement, en deux parties (l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales).

Chacune de ces deux parties (fonctionnement interne / politiques territoriales) comporte en outre une sous-partie relative à l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Ces deux parties contiennent une présentation des modes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, qui pourront être décrits au regard des cinq éléments de démarche du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

La circulaire du 03 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales apporte des précisions supplémentaires quant aux modalités de présentation du rapport développement durable et deux modèles de trames qui ne sont en aucun cas prescriptives.

La loi ne prévoit pas que la présentation effective du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Communautaire. Celle-ci permet d'attester de son existence et de sa présentation. Cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'État.

Finalités et objectifs du rapport développement durable

La présentation de ce rapport permet au Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Il peut être un outil de mobilisation et de dialogue internes à CAP Nord Martinique au service du développement durable du territoire, en considérant les grandes finalités suivantes souhaitées par le législateur :

- **Permettre d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de CAP Nord Martinique, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique ;**

- **Favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard de développement durable, en effectuant un bilan et en mesurant la contribution des stratégies et des actions locales au regard des enjeux nationaux et supranationaux ;**
- **Encourager un débat autour de la mise en œuvre du développement durable dans l'action de CAP Nord Martinique entre élus et techniciens au sein de l'administration elle-même et également avec les citoyens.**

Modalités d'élaboration du rapport DD 2022

Le présent rapport, sur la situation interne et territoriale de CAP Nord Martinique, en matière de Développement Durable, porte sur l'année 2022.

Ce rapport est une compilation et synthèse des informations recueillies à partir d'un certain nombre de sources règlementaires, des remontés des différents services de CAP Nord Martinique, l'actualité du site internet de la Communauté d'Agglomération du Nord de la Martinique : www.capnordmartinique.fr dans des délais contraints.

Il convient de remercier ici les auteurs de toutes ces contributions.

Comment comprendre et utiliser ce document

Les informations contenues dans le présent document sont prévues pour servir d'outil de dialogue local.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

SOMMAIRE

PRÉFACE

SOMMAIRE ..... P. 3

ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... P. 4

PRÉSENTATION DE CAP NORD MARTINIQUE ..... P. 6

A - BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE ..... P. 9

A.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE P.10

A.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES P.11

A.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS .....P. 18

A.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS .....P. 27

A.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES .....P. 30

A.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE .....P. 33

B – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ.....P. 35

B.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE .....P. 36

B.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES .....P. 37

B.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS .....P. 43

B.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS .....P. 54

B.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES .....P. 56

B.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE .....P. 58

CONCLUSION .....P. 59

ANNEXES .....P. 60

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est la notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement.

Le développement durable est un **mode d'organisation de la société** pour répondre le plus efficacement possible aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Aujourd'hui, cette transition vers un modèle plus durable est nécessaire pour vivre dans un monde plus équitable et préserver notre planète et ses ressources naturelles.

Les trois piliers du développement durable :

Le développement durable suppose un mode d'organisation basé sur 3 piliers

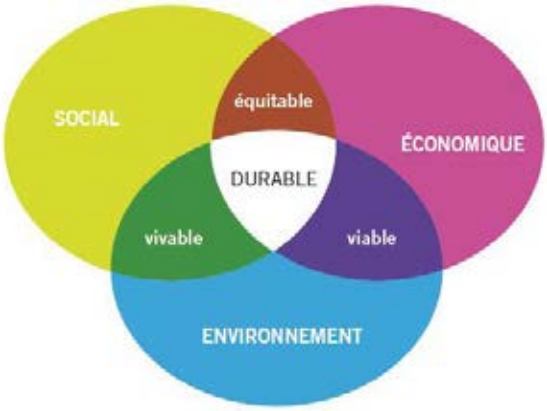

- **La qualité environnementale** des activités humaines pour limiter les impacts environnementaux, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme.
- **L'équité sociale** pour garantir à tous les membres de la société un accès aux ressources et services de base (éducation, santé, alimentation, logement…) pour satisfaire les besoins de l'humanité, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale.
- **L'efficacité économique** en diminuant l'extrême pauvreté et en garantissant l'emploi du plus grand nombre dans une activité économique dignement rémunérée. L'économie durable est une gestion saine des activités humaines sans préjudices pour l'Homme ou pour l'environnement.

Ces **3 piliers** composent **les enjeux** du développement durable. Pour instaurer une société plus durable, ces piliers sont **accompagnés de principes fondamentaux**.

Les principes fondamentaux du développement durable :

- **Solidarité** entre les pays, entre les peuples, entre les générations, et entre les membres d'une société. Par exemple : économiser les matières premières pour que le plus grand nombre en profite.
- **Précaution** dans les décisions afin de ne pas causer de catastrophes quand on sait qu'il existe des risques pour la santé ou l'environnement. Par exemple : limiter les émissions de CO_2 pour freiner le changement climatique.
- **Participation** de chacun, quels que soient sa profession ou son statut social, afin d'assurer la réussite de projets durables. Par exemple : mettre en place des conseils d'enfants et de jeunes.
- **Responsabilité** de chacun, citoyen, industriel ou agriculteur. Pour que celui qui abîme, dégrade et pollue répare. Par exemple : faire payer une taxe aux industries qui polluent beaucoup.

Ces principes sont parfois incompatibles avec la société de consommation dans laquelle nous vivons.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

Le développement durable est non seulement un besoin urgent, qui n'est pas une contrainte mais une réelle opportunité pour redessiner notre société.

⇨ *Le code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise « concomitamment et de façon cohérente » **les cinq finalités du développement durable :***

- *Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,*
- *Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,*
- *Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,*
- *Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

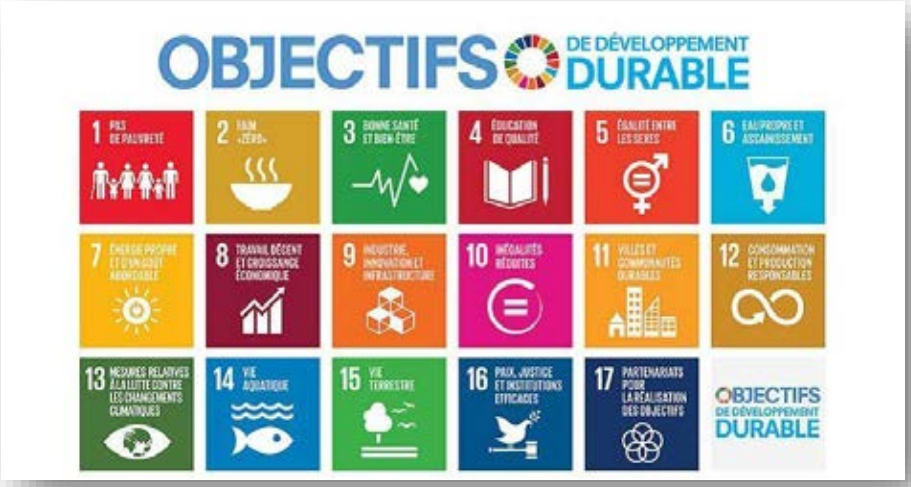

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France souhaite être exemplaire et s'est engagée sans attendre sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

PRÉSENTATION DE CAP NORD MARTINIQUE

Les composantes de CAP Nord Martinique

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, autrement appelée CAP Nord Martinique, est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) créée par arrêté préfectoral 2013-246-0003 du 3 septembre 2013 et qui exerce ses compétences depuis le 1er janvier 2014.

CAP Nord Martinique regroupe les 18 communes du Nord de la Martinique constituées en trois microrégions distinctes :

Centre Atlantique : Robert, Trinité, Gros-Morne, Sainte-Marie

Nord Atlantique : Marigot, Lorrain, Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon, Macouba, Grand-Rivière

Nord Caraïbe : Case-Pilote, Bellefontaine, Carbet, Morne-Vert, Fond-Saint-Denis, Saint-Pierre, Morne-Rouge, Prêcheur

CAP Nord Martinique couvre près de la moitié de la surface de l'île soit 548km² et compte 97 582 habitants en 2022 (source INSEE) soit 178 habitants /km².

Environ 26% du poids démographique de la Martinique qui compte 364 508 habitants. CAP Nord Martinique c'est 547,87 km².

Le Nord se caractérise par un patrimoine naturel et paysager important avec la Montagne Pelée et des espaces naturels qui en font le poumon vert de l'île. Ainsi, le territoire est partagé entre un espace rural enclavé où se maintiennent difficilement des activités agricoles (11 508 ha de sol agricole en 2010) et un espace urbain attractif en particulier au Centre Atlantique du fait de sa proximité avec le centre de l'agglomération.

Géographie physique du périmètre : un territoire entre terre et mer.

Le territoire est constitué de trois composantes géographiques :

- Les reliefs montagneux : la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet (érosion, vallées encaissées), haut plateau du Morne-Rouge

- Les mornes : versant Centre Atlantique depuis les confins du Gros-Morne et Sainte-Marie jusqu'au Robert en passant par Trinité

- Les littoraux : Caraïbe (hygrométrie faible, pentes abruptes, nombreuses embouchures de rivière), nord atlantique (hygrométrie élevée aux pentes moins marquées et falaises directement exposées à la houle), littoral centre atlantique (découpé entre presqu'îles, baies, havres et îlets).

La diversité des paysages qui offre aux habitants deux massifs classés (la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet), la richesse de son patrimoine naturel et écologique dont une réserve naturelle (La Caravelle), contribue largement à faire de la Martinique l'un des 35 hotspots mondiaux de biodiversité ou l'on peut observer huit écosystèmes. **Allant jusqu'à faire de notre territoire le grenier de l'île.**

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

Les Compétences de CAP Nord Martinique

Monsieur Bruno Nestor AZEROT préside la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique dont les bureaux sont répartis en 9 sites ; le siège est situé sur la **commune du Marigot**.

En tant qu'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), CAP Nord Martinique exerce 3 types de compétences : les compétences obligatoires et optionnelles et celles dites supplémentaires ou facultatives.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral 2019-06-05-001 du 05 juin 2019 décline les compétences de CAP Nord Martinique comme suit :

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique :**
  - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
  - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
  - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement de l'espace :**
  - Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur (y compris le volet maritime du SCOT)
  - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
  - Organisation de la mobilité au sens du titre Ill du livre Il de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code
- **Équilibre social de l'habitat :**
  - Programme local de l'habitat (PLH)
  - Politique du logement d'intérêt communautaire
  - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
  - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
  - Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
  - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- **Politique de la ville :**
  - Dans les départements et collectivités d'outremer : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance
- **GEMAPI**
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
  - En matière de gestion des eaux pluviales urbaines,
- **En matière d'accueil des gens du voyage**
  - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.
- **En matière d'environnement**
  - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- **Eau**
- **Assainissement**

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
  - Lutte contre la pollution de l'air
  - Lutte contre les nuisances sonores
  - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférents en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Création, extension, entretien d'équipements touristiques structurants
- Promotion de la culture et valorisation du patrimoine du Nord de la Martinique
- Étude et réalisation de sentiers pédestres d'intérêt communautaire
- Élaboration, la mise en œuvre et le suivi de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Élaboration et mise en œuvre d'un Schéma des déplacements et des transports terrestres (urbains et interurbains), maritimes (passagers et matériaux) et aériens (aérodrome de Basse-Pointe).
- **Développement Numérique** *(cf. délibération n°CC-12-2021/222)*
  - Plan Informatique Intercommunal au service des municipalités et de leurs établissements publics annexes (logiciels métiers, serveurs, onduleurs pour les serveurs, matériels actifs de transmission de données « intra bâtiment »)
  - Développement et exploitation de solutions intercommunales d'information, d'échange, de services et usages en ligne
  - Développement et exploitation de solutions numériques homogènes en accompagnement du développement économique
  - Assistance aux communes dans le cadre de leur compétence numérique.
  - Assistance à la population dans le cadre des outils, des usages et des services numériques.

Pour mettre en œuvre ces compétences, CAP Nord compte sur un effectif de 269 collaborateurs administratifs et techniques au 31 décembre 2022.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Cette première partie analyse les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable.

A.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Enjeux

Dans son communiqué de presse en date du 04 avril 2022, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) indique que la réduction de moitié des émissions de gaz à effet de serre est possible d'ici 2030 si nous agissons dès aujourd'hui. Des solutions existent dans tous les secteurs, que les prochaines années seront décisives et qu''il appartient aux décideurs de donner des signaux clairs notamment par l'adoption de mesures financières plus fermes de la part du secteur public en faveur de la réalisation des objectifs du développement soutenable.

A.1.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CAP Nord Martinique a fait le choix de créer 15 **commissions dont une dédiée et intitulée Plan climat énergie Territorial.** Instance de réflexion et de propositions, leurs rôles est de mettre en œuvre les différentes compétences et réaliser le travail préparatoire au bureau et conseil communautaire.

Une convention d'objectifs a été signée entre CAP Nord Martinique et Martinique Énergies Nouvelles en 2019.

- ⇨ **Pas de référent administratif identifié à ce jour permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre de cette compétence, le suivi de la convention auprès de Martinique énergies Nouvelles.**

A.1.1. LE SCOT-AEC de CAP Nord Martinique

Le Schéma de cohérence territorial – Air, énergie Climat (SCOT-AEC) de CAP Nord Martinique permettra de déterminer une stratégie globale relative à la transition énergétique pour assurer une meilleure conciliation et prise en compte des objectifs de transitions écologique, énergétique et de croissance verte du territoire nord. Dans ce cadre, le SCOT tenant lieu de PCAET poursuivra les objectifs en matière de Climat, Air et Energie énoncés au travers du PAS et du DOO. Il comprendra également, en annexe, les éléments relatifs à la mise en œuvre et au suivi des objectifs du PCAET. Le SCOT- AEC permettra une déclinaison efficiente des différents objectifs et orientations relatifs à ces thématiques au sein des axes majeurs de développements du territoire ainsi que leur diffusion certaine dans les documents de planification communaux.

- ⇨ Faisant suite à la décision du Conseil communautaire du 17 juin 2021, pour la mise en œuvre d'un SCOT-AEC, le marché de révision de celui-ci prévu en 2022 n'a pu être publié.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Enjeux

La 15ème conférence des Partie (COP15) s'est tenue en décembre 2022 à Montréal sous la présidence chinoise. **La déclaration de Kunming** *« Vers une civilisation écologique : Bâtir un avenir collectif pour toute vie sur Terre » (cf. Annexes)* **avec 17 engagements pour la biodiversité a été adopté.**

Un accord a également été trouvé pour **un nouveau cadre stratégique mondial pour la préservation de la biodiversité** pour la période 2020-2030. La finalité : mettre fin à la perte de biodiversité et la restaurer.

L'accord prévoit des financements importants pour un changement en profondeur de nos modèles économiques, une mobilisation générale de toutes les sources (publiques, privées, internationales et nationales) et pour une solidarité des pays développés à destination des pays en développement d'ici 2030.

Convention on Biological Diversity

Pour la France, ce cadre est ambitieux, réaliste et applicable avec des cibles chiffrées comme celui de protéger 30% des terres et des mers d'ici 2030.

L'engagement de la France en faveur de la biodiversité est décliné au sein la stratégie nationale biodiversité 2023 (SNB).

Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, ce qui implique les acteurs locaux.

Le territoire Nord Martinique est composé de plusieurs espaces naturels de qualité biologique et paysagère majeure : le Piton Mont Conil et les mornes adjacents, la Montagne Pelée et ses différents versants, le Morne Jacob, les Pitons du Carbet, la coulée forestière du Morne Rose à Fond Boucher et la presqu'île de la Caravelle.

A.2.1. LA GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE NORD

Les actions menées par CAP Nord Martinique dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement s'appuient sur les 3 piliers du Développement Durable : équité sociale, efficacité économique et qualité environnementale.

Prix de l'eau au 1er janvier 2022

La démarche initiée en 2019 se poursuit **avec le nouveau contrat de Délégation des Services Publics (DSP) avec la SME.**

Au 1er janvier 2022 les prix de l'eau potable sont les suivants :

- Cap Nord Martinique (hors Trinité/Robert) : 2,93€/m^3 abonnement compris (+17% par rapport à 2021)
- CAP NORD MARTINIQUE (secteur de l'ex-SICSM - Trinité/Robert) : 2,59€ TTC/ m^3

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.2.2. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Élaboration d'un arrêté de déversement d'effluents non domestiques dans le cadre d'un projet de construction d'une blanchisserie à la zone de la SEMAIR.

- **Les élus doivent d'abord délibérer sur le règlement de service** afin que l'arrêté soit pris par le président.
- Étude d'une redevance spécifique pour les industriels en cours de consolidation.

Diagnostic des Réseaux d'Assainissement

Le diagnostic des systèmes d'assainissement, régi par l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 qui oblige les maîtres d'ouvrages à établir, suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées reste à réaliser.

Il permettra de faire un état des lieux du fonctionnement des différents systèmes de collecte et à proposera un plan d'action en matière de renouvellement de réseaux d'assainissement collectif et conformité des raccordements sur le réseau.

Mise à niveau de l'autosurveillance des Systèmes d'assainissement collectif ≥ à 2000 EH et suivi des milieux récepteurs.

- La phase temps sec du suivi des milieux pour les stations a été réalisé les 22 et 24 mars 2022, pour le suivi physico-chimique et bactériologique.
- **Le suivi biologique reste à mettre en œuvre** (selon le protocole de la Directive Cadre sur l'Eau).

Mise en conformité des arrêtés des stations d'épuration

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration dont CAP NORD a la charge, certains arrêtés d'exploitation précisent que la mise en œuvre d'une surveillance du milieu récepteur doit être réalisé par la collectivité.

L'opération consiste à équiper correctement les postes de refoulement et les stations qui aujourd'hui ne sont pas à niveau au regard des paramètres à contrôler.

L'objectif est de corriger cette situation en mettant en place un suivi du milieu récepteur en aval des stations concernées.

- L'opération n'a toujours pas démarré : financement CTM en attente.

CAP Nord Martinique a fait le choix du maintien du mode de gestion en régie avec des marchés de prestations de services associés.

- **Le nouveau marché d'exploitation pour l'assainissement collectif a été notifié en décembre 2022 et désigné les nouveaux exploitants: 1 er lot (Nord caraïbes):SME et 2ème lot (Nord Atlantique): SEA SOMANET.**

Le conseil communautaire du 2 décembre a délibéré en faveur de l'harmonisation et de l'ajustement de la redevance assainissement à compter de 2022 sur le territoire de CAP NORD Martinique. L'objectif est de garantir l'équité, d'améliorer la qualité du service et d'offrir le même niveau de service à l'ensemble des usagers.

A.2.3. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le SPANC de CAP Nord Martinique effectue les contrôles réglementaires obligatoires et accompagne les usagers tout au long de la vie de leur assainissement.

Pour l'année 2022, le nombre de contrôles effectués est de 533 (-16% par rapport à 2021). Une grande majorité de contrôles effectuée sont des dépôts de dossiers par des pétitionnaires. Le reste étant des contrôles de bon fonctionnement périodiques programmés selon les plannings des agents présents.

A.2.4. COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le cadre du Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) CAP Nord Martinique invite chacun à mettre en pratique les gestes de tri, à respecter les consignes et planning de collecte pour participer activement au maintien de la propreté sur le territoire.

⇨ Le nouveau marché de collecte sélective des déchets 2022-2026 été attribué à un unique prestataire, la société Environnement SA, pour tout le territoire Nord et est entré en vigueur le 1er janvier 2022.

CAP Nord Martinique a fait le choix de conserver une collecte de proximité multi-flux :

- **Déchets ménagers :**
  - Ordures Ménagères et Assimilés Résiduelles (OMr) en Porte-à-Porte
  - Recyclables secs (RS) : emballages ménagers et Verre
  - Biodéchets
- **Encombrants**
- **Déchets Verts (DV)**

<u>Le Tri Bô Kay, action innovante du nouveau marché</u>

Le Tri Bô Kay est une collecte multi flux de déchets en apport volontaire, organisé tous les mois dans chacune des communes du Nord. Cette collecte s'installe donc temporairement dans une commune, de 6h à 13h. Durant ce temps, les usagers peuvent apporter différents types de déchets.

Une équipe d'éco-animateur sera présente pour les accompagner durant toute la plage d'accueil du public.

L'organisation de cette déchèterie éphémère doit pallier le manque de déchèteries fixes du territoire. En effet, on en comptabilise trois sur le Nord, précisément au Robert, au Morne-Rouge et à Saint Pierre complété d'un point de collecte au Poteau à Basse-Pointe.

<u>Déchets collectés sur le TBK</u>

- **Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :** radios, four, réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, Piles & Lampes,
- **Déchets d'équipement et d'ameublement (DEA) :** meubles, chaises, bureaux, mobiliers,
- **Déchets métalliques :** sommiers, vélos, feuilles de tôle.

⇨ **Le Plan d'action Territorial (PAT)** en faveur du tri des emballages ménagers en partenariat avec CITEO, éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers (Bac Jaune) a été mis en place dans le but d'améliorer les performances de collecte.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.2.5. LE SITE CLASSÉ DES VERSANTS NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE (SCVNOMP)

Le territoire de CAP Nord Martinique est couvert à 42,3 % par des espaces naturels et forestiers, soit 21 850 hectares, et 38,6 %d'espaces agricoles (19 924 hectares).

Le site Classé des Versants nord-ouest de la montagne Pelée est doté de Plans de gestion pour assurer la valorisation et la préservation de ce site exceptionnel.

Depuis 2018, son suivi et son animation sont portés par CAP Nord Martinique.

Le premier plan de gestion couvrait la période entre 1999 à 2010.

La révision du 2ème plan de gestion 2010-2020 a été lancée par CAP Nord, puis mise en œuvre par une équipe interdisciplinaire avec les collectivités impliquées, des représentants des services de l'État et la contribution active des personnes ressources du territoire, donnant ainsi naissance au troisième plan de gestion 2021 – 2031.

- ⇨ **Le projet territorial développé dans le plan de gestion a été bâti sur des axes forts dont : « Le souhait d'articuler les actions avec le projet UNESCO met la Montagne Pelée au cœur des réflexions, en tant que massif, comme un symbole et un monument majeur à l'échelle de la Martinique et au-delà ».**

La stratégie du plan de gestion sur le site classé et ses abords a pour but de :

- Compléter et mettre en réseaux les déplacements alternatifs à la voiture
- Valoriser les vues et la découverte des patrimoines naturels et culturels
- Protéger et valoriser les trames vertes et bleues
- Favoriser un tourisme plus vertueux
- Encourager les collaborations et le partage de connaissances

Objectif : **repositionner le site classé dans son territoire** pour qu'il ne soit plus perçu comme un espace replié et isolé, mais **comme une richesse locale à valoriser et à préserver.**

La stratégie est développée en 4 axes :

Axe 1. Inscrire les versants nord-ouest dans la Stratégie du Massif
Axe 2. Les arrivées du Site par le Prêcheur (navettes décarbonées, intermodalités et mise en réseau au Prêcheur)
Axe 3. Les arrivées sur le site par Grand Rivière (déterminer le potentiel d'un sentier en boucle vers Malakoff, crête Balata, Fond Moulin)
Axe 4. Le réseau de sentier au nord-ouest de la Montagne Pelée (Information sur les sentiers et documents de communication des boucles et sentiers)

En ce qui concerne ce dernier axe, l'implantation d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble des sentiers des Versants Nord-Ouest et aux entrées du Site Classé est importante.

Elle se veut à la fois directionnelle et informative avec des panneaux, supports d'informations sur l'Histoire et les richesses naturelles du Site Classé. La signalétique doit :

- Répondre à des contraintes très particulières inhérentes au milieu : climatique, géographique, environnementale, Site Classé...
- S'intégrer visuellement et esthétiquement à l'espace naturel du site
- Offrir une identité plus affirmée au travers du parcours.

A.2.6. VERS UNE DÉMARCHE TERRITORIALE DE LUTTE CONTRE LES SARGASSES

CAP Nord Martinique s'est mobilisée pour accompagner les communes impactées par les algues sargasses et contribuer aux réponses apportées à ce fléau naturel.

Cependant elle ne peut agir seule face à ce phénomène récurrent qui impacte la santé des Martiniquais et tout un pan de notre économie.

Un Plan pluriannuel de lutte contre les sargasses pourrait voir le jour d'ici peu. Il a été décidé la création d'un comité de pilotage. CAP Nord Martinique assure la co-présidence de ce Comité avec le préfet et la CTM.

⇨ **Le 04 juillet 2022 au siège : Réunion d'installation du Comité de pilotage du plan territorial de prévention et de lutte contre les sargasses 2022-2025.**

⇨ L'équipe projet chargée de l'élaboration du Plan, composé de techniciens de la DEAL, de la CTM, des EPCI et des communes est mise en place.

http://www.capnordmartinique.fr/actualite/vers-une-demarche-territoriale-et-partagee-de-la-lutte-contre-les-sargasses

CAP Nord est membre du GIP Baptisé "Service Public Anti-Sargasses de Martinique » qui sera constitué de l'État, de la collectivité territoriale de Martinique et des trois EPCI dont les communes-membres sont impactées par le phénomène.

Toutefois CAP Nord continue d'apporter une réponse mutualisée à l'échelle intercommunale, pour les communes impactées (Le Marigot, Le Robert, La Trinité et Sainte Marie) en faisant l'acquisition d'un certain nombre d'engins.

Elle se décline ainsi :

1. **Apporter un soutien logistique aux villes impactées,** par la mise à disposition de camions et d'engins pour la collecte et le transfert des algues,
2. **Mettre à disposition de ces villes, des moyens humains par la mise en place d'un chantier d'insertion « Agent de valorisation du littoral ».**

A.2.7. LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU GALION

Le bassin versant de la Rivière le Galion est situé sur le bassin de vie du Centre Atlantique de CAP Nord Martinique composé des communes suivantes : Gros-Morne, Sainte-Marie, Robert, La Trinité.

Un contrat de milieu (rivières, baies, sites aquatiques sensibles…) est un programme d'actions volontaire et concerté, signé entre tous les partenaires impliqués : État, collectivités locales, chambres consulaires, usagers, acteurs socio-économiques… La réalisation du programme s'étale sur cinq années, renouvelables 1 ou 2 fois.

Engagée en 2017, la contractualisation du Contrat de rivière a pris fin en mai 2022. Le bilan reste à réaliser afin de déterminer les suites à donner à ce contrat.

⇨ **Le poste de technicien rivière, référent technique du contrat est vacant depuis le 01/05/2022.**

A.2.8. LE CONTRAT LITTORAL NORD

Le Contrat Littoral Nord Martinique est une démarche portée par CAP Nord Martinique depuis 2019. Cet outil vient répondre à un objectif celui du retour au bon état écologique des masses d'eau des différents bassins hydrographiques européens. En s'engageant comme structure porteuse du Contrat Littoral Nord, CAP Nord Martinique réaffirme la volonté politique de mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques en accordant une attention particulière aux interactions entre bassins versants et milieux marins.

L'ambition à travers cette démarche est de développer un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans soutenu par un engagement financier contractuel.

Un état des lieux du littoral Nord présentant un « état initial » le plus précis possible permettant de définir les enjeux, les attentes et la vision des acteurs mobilisés a été réalisé en 2019-2020 et exposé dans un rapport grâce aux données utiles et études recueillies notamment dans le cadre de la révision du SDAGE. La présentation de cet état des lieux sommaire au Comité de l'Eau et le Biodiversité a permis l'obtention d'un agrément provisoire qui officialise et permet la poursuite du projet.

L'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord constituant une étape importante, CAP Nord a opté pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

⇨ **Suite à l'appel d'offres relatif à cette mission d'AMO lancée en septembre 2022,** le bureau d'études BRL INGENIERIE a été retenu.

Au niveau de la méthodologie, la proposition du candidat intègre un découpage en 3 phases qui s'appuiera sur un processus participatif incluant la concertation avec différents partenaires préalablement identifiés :

- **Phase 1 : Mise à jour et compléments de l'état des lieux et du diagnostic sommaire de 2019-2020**
- **Phase 2 : Définition des scénarios d'évolution du territoire**
- **Phase 3 : Définition des objectifs, élaboration des fiches actions et du dossier définitif**

Le planning prévisionnel du déroulement de la mission a été revu et prévoit un démarrage de la mission pour février 2023.

⇨ **La co-construction du programme d'actions du Contrat littoral Nord n'a pu débuter en 2022 ; la mission d'AMO n'étant pas encore notifiée au bureau d'étude BRL INGENIERIE au terme de l'année.**

A.2.9. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La GEMAPI correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Le périmètre d'intervention de la compétence sur le Territoire de CAP Nord concerne les deux communes de Case-Pilote et du Carbet. En effet ces communes sont concernées par l'identification d'ouvrages classés (digues) et qui doivent être régularisées.

⇨ **Les actions sont déclinées en partie B.2.3.**

A.2.10. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

Les objectifs de CAP Nord pour répondre aux dispositions réglementaires sont notamment de réaliser :

- **Un zonage pluvial** : cet outil cartographique obligatoire (en 2D) sera annexé aux PLU des communes et permettra de règlementer les nouveaux projets d'aménagement et de constructions en termes de gestion des eaux pluviales. Il sera accompagné d'un règlement pluvial (non débuté).
- **Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales** : cet outil permettra de construire la stratégie en termes de gestion des eaux pluviales de CAP Nord. Il permettra de définir les actions pluriannuelles à court et moyen termes pour la gestion des eaux pluviales en termes de fonctionnement et d'investissement relatifs aux réseaux et ouvrages d'eaux pluviales (limiter l'imperméabilisation des sols, canaliser les eaux de ruissellement, etc.)

La création de ces outils sera précédée d'une phase d'**inventaire des réseaux et ouvrages pluviaux** des communes du territoire communautaire et d'une phase de **diagnostic qui s'est poursuivi durant l'année 2022 avec le recensement des problématiques pluviales.**

Le recensement de ces problématiques a été réalisé à la suite des rencontres avec les services communaux et en se déplaçant sur le terrain après des évènements pluvieux exceptionnels. En outre, il est souhaité un accompagnement par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour définir les contours juridiques et financiers préalables à l'élaboration de ces deux outils techniques.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Enjeux

Priorités nationales, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

A.3.1. L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE (ITI)

Depuis 2017, l'investissement territorial intégré (ITI) consiste à faire de l'équité territoriale le vecteur de l'attractivité pour un développement urbain durable des deux communes du Robert et de Sainte-Marie concernées par les quartiers prioritaires des contrats de ville.

⇨ Les actions 2022, en lien avec la stratégie investissement Territorial intégré (ITI) sont précisées dans la seconde partie de ce rapport, chapitre B.3.5

A.3.2. LE RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Avec l'objectif de soutenir les parents dans leur fonction d'éducation auprès de leurs enfants, de valoriser leur rôle et leurs compétences en la matière ; les actions REAAP du territoire Nord sont cofinancées par CAP Nord Martinique et la CAF de la Martinique.

L'enveloppe budgétaire pour le co-financement des actions REAAP de l'exercice de 2022, s'élève à 304 660 € destinés au financement de 19 opérateurs pour la mise en œuvre de 35 actions sur le Territoire Nord. La contribution de CAP Nord s'élève à 50 000 € et celle de la CAF à 254 660 €.

⇨ Les actions en lien avec le REAAP en 2022 sont précisées dans la seconde partie. Chapitre B.5.7

A.3.3. LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) avec la CAF

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui **vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.**

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'intervention.

Sous l'égide de l'État, ce Schéma est animé par la CAF et permet de mieux accompagner les familles dans le cadre de la mutualisation des moyens.

L'objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales par le développement des services aux familles.

- ⇨ **Un bilan de ce partenariat CAF -CAP Nord a été fait en 2022.**
- ⇨ Il fera l'objet d'une présentation aux élus en 2023 et pourra permettre de dresser les contours d'une nouvelle collaboration avec la CAF.

A.3.4. MANAGEMENT INTERCOMMUNAL DE CENTRE-BOURG

CAP Nord est engagée dans une dynamique de redynamisation des centres-bourgs du Territoire Nord. La réhabilitation d'un centre-bourg exige l'implication d'une multiplicité de partenaires qui apportent chacun leur expertise dans leur domaine de compétences.

- ⇨ **Pour assurer leur coordination et celle de leurs actions, CAP Nord a procédé au recrutement effectif fin 2021 d'un Manageur intercommunal de centre-bourg.**

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Créer un observatoire du commerce et de la vacance commerciale
- Fédérer les commerçants des centres-bourgs et des zones d'activités
- Faciliter la mise en place d'un « guichet unique » pour les commerçants et services
- Collaborer aux projets d'animations collectives (Réduc Péyi, application Go Nord et appui aux mairies et associations dans l'organisation de manifestations)

Le manager fait le relais avec les commerçants sur les opérations réglementaires et environnementales menées par CAP Nord.

A.3.5. LE PASS NUMÉRIQUE

Conscient de la nécessité d'agir en faveur de l'inclusion numérique pour venir en aide aux nombreux habitants du territoire en difficulté face au numérique, CAP Nord Martinique a décidé de déployer le dispositif « Pass Numérique » sur son territoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MISSION SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE

Ce dispositif se matérialise par des carnets de chèques (sur le modèle des tickets restaurants) d'une valeur de 10 € chacun. Ils donnent accès à des services d'accompagnement numérique permettant l'acquisition des compétences de base (démarches en ligne, envoi de courriers électroniques, traitement de texte…).

- ⇨ Compte-tenu de l'insuffisance de l'offre d'ingénierie dans ce domaine sur le marché local**, CAP Nord a signé en novembre 2022, une convention avec l'ANCT afin de bénéficier d'une assistance au déploiement du dispositif Pass numérique sur le territoire.**

A.3.6. LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Outil de lutte contre l'exclusion, **le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de CAP Nord est avant tout un dispositif au service des demandeurs d'emploi les plus en difficulté qui vise à leur proposer une aide globale et adaptée à leur situation, en vue de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi.**

Sur la période 2022-2027, le PLIE de CAP Nord Martinique a pour objectifs **d'accompagner 1370 personnes** sur la durée du protocole et de **conduire le maximum de personnes à une sortie positive. Le PLIE se fixe un objectif de taux de sorties positives de 45 %.**

Pour permettre l'accès à l'emploi des publics cibles (les chômeurs de longue durée, les jeunes sans qualification, les bénéficiaires de minima sociaux, RSA, allocation spécifique de solidarité, allocation parent isolé), les personnes en situation de handicap), trois orientations stratégiques sont définies dans le protocole :

- **Orientation 1 :** proposer un accompagnement renforcé, de proximité vers et dans l'emploi
- **Orientation 2 :** amplifier les coopérations avec les employeurs privés et publics et les acteurs économiques du territoire
- **Orientation 3 :** Impulser et développer des projets et initiatives pour l'insertion et l'emploi et contribuer aux démarches concertées à l'échelle de l'ensemble du territoire

⇨ Le nouveau protocole a été validé par le Comité de pilotage du PLIE puis par les élus lors du Conseil communautaire du 22 décembre 2022.

Il sera présenté ensuite, à l'approbation des élus de de la CTM et à ceux de l'État.

L'évaluation du PLIE a été confiée à un prestataire externe. Elle a permis, outre la réalisation du bilan du PLIE (protocole, objectifs, publics, entrées, sorties, actions, budget), de recueillir la vision des participants du PLIE, des élus, des partenaires et opérateurs du PLIE.

Au cours de l'année 2022, **un important travail de co-construction réunissant plus d'une trentaine de personnes** (travailleurs sociaux, CCAS, structures d'insertion, organismes de formation, Pole emploi, CTM, DEETS, sous-préfecture, partenaires de l'emploi, villes membre ...) **a permis d'établir une nouvelle feuille de route pour les cinq prochaines années.**

⇨ Ces éléments sont consignés dans le protocole d'accord du PLIE.

A.3.7. L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

CAP Nord s'est engagé à **développer l'offre d'insertion sur son territoire afin de multiplier les opportunités d'accès à l'emploi.** Pour ce faire, l'insertion par l'activité économique (IAE) est un dispositif qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé. Cet accompagnement doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Sur la base d'activités, supports divers et variés (environnement, agriculture, BTP, restauration, multi média, recyclage-réemploi, art et couture…), les salariés en insertion travaillent non seulement des compétences, des savoir-faire et savoir-être mais aussi à retrouver autonomie et confiance en soi.

Le PLIE de CAP Nord mobilise et co-finance cet outil de lutte contre l'exclusion à sa disposition.

Aussi, à travers son offre de services, CAP Nord :

- Accompagne les porteurs de projets publics et privés
- Assure une veille des opportunités de développement de l'offre d'insertion
- Mobilise les moyens techniques et financiers visant à favoriser l'émergence de projet

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

ACI agent de valorisation du littoral *ACI Carreleur mosaïque*

Aussi, **CAP Nord souhaite accompagner la consolidation des structures de l'insertion et poursuivre le développement de l'IAE sur son territoire.** C'est dans ce cadre **qu'une mission « Diagnostic des SIAE et co-construction d'un plan d'actions et de soutien aux acteurs de l'IAE » a été confié au prestataire « Terre d'avance ».**

Une démarche qui s'inscrit pleinement, dans le « pacte ambition pour l'IAE » émanant du conseil de l'inclusion dans l'emploi, rapport qui préconise des mesures résolues de soutien à l'insertion par l'activité économique dans les territoires.

A.3.8. LES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'utilisation de la clause d'insertion dans la commande publique peut contribuer, de manière significative, au défi social que nous avons à relever. Il s'agit, à partir de la commande publique, d'accroître l'offre d'insertion et d'offrir aux personnes qui connaissent des difficultés, une opportunité d'accès à l'emploi. L'achat public ne doit pas seulement se réduire à un acte économique, il doit prendre en compte des objectifs de développement durable, notamment de développement social et de progrès. Il doit permettre de poursuivre un but social et d'atteindre l'efficience budgétaire en prenant en compte toutes les dimensions de l'achat responsable.

Différents donneurs d'ordres sont partis prenantes. On retrouve les 18 communes membres, des bailleurs sociaux, des SEM, EDF… qui bénéficient de l'offre de services :

- Information sur les clauses d'insertion
- Veille des opportunités de marchés
- Appui technique, juridique et opérationnel
- Assistance au maître d'ouvrage
- Assistance aux entreprises,
- Accompagnement du public en insertion

A.3.9. LE LABEL TERRITOIRE D'ACTION POUR UN NUMERIQUE INCLUSIF

CAP Nord affiche une volonté forte de faire du numérique un vecteur de progrès et d'émancipation pour le plus grand nombre face à la transition numérique de la société.

Notre stratégie numérique prévoit donc de démocratiser les usages du numérique auprès du grand public du territoire Nord de la Martinique, et d'assurer l'accès aux droits et aux services pour tous les publics.

L'obtention du label « Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif » (TANI) vient distinguer le travail initié depuis de nombreuses années et fixer des objectifs, pour la stratégie d'inclusion numérique menée par CAP Nord.

L'EPCI figure parmi les territoires lauréats en 2020, 2ième vague de dix territoires, et CAP Nord est le seul de l'outre-mer parmi les 20 premiers territoires. La collectivité bénéficiera, à ce titre, du soutien de la Mission Société Numérique pour garantir l'accès de tous, aux opportunités liées au numérique.

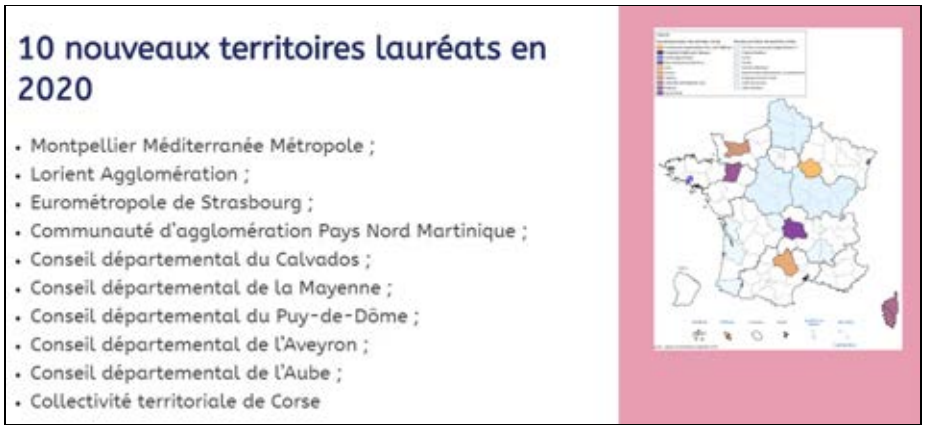

A.3.10. LE DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES

CAP Nord Martinique s'est engagé en faveur de l'inclusion numérique de sa population, et à ce titre, est labellisée Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif (TANI).

- ⇨ En 2022, la mission des conseillers : proposer des ateliers d'initiation et de formation au numérique du quotidien à la population (jeunes, séniors, parents, agents publics,). Le territoire compte 16 conseillers numériques répartis sur 10 communes du territoire Nord.

A.3.11. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a décidé de promouvoir, avec ses voisins caribéens, une politique de coopération fondée sur des liens de solidarité et de favoriser les échanges réciproques de connaissances, de savoir-faire et d'expertise capables d'enrichir mutuellement la vie sociale, économique, culturelle et environnementale des territoires concernés.

Le projet de coopération décentralisée entre CAP Nord Martinique (France) et la Ville de San Cristóbal de Las Casas (Mexique) a commencé en novembre 2020 pour une durée de 12 mois. Il a été prolongé jusqu'au 2nd semestre 2022.

Le renouvellement des gouvernances de CAP Nord Martinique et San Cristobal de Las Casas qui ont changé respectivement en 2020 et 2021, ainsi que la crise sanitaire ont impacté le calendrier et le plan initial du projet, en s'appuyant sur les ressources technologiques développées pendant la pandémie.

Les actions sont détaillées en partie B.

<u>Feuille de route de la stratégie à l'international du Territoire Nord Martinique</u>

Le 2 juillet 2018, le Conseil communautaire de CAP Nord Martinique a voté une délibération fixant les éléments suivants de la politique de coopération décentralisée :

- Le périmètre géographique : la Caraïbe,

- Les domaines de coopération : agriculture, pêche, artisanat, culture, tourisme, eau et assainissement, environnement, électricité, éducation, santé
- Les formes d'action : opérations d'investissement, échanges d'expertise et transpositions de savoir-faire, échanges institutionnels, formation, échanges interprofessionnels
- Les modalités d'intervention : portage des projets directement par CAP Nord ou participation de l'EPCI aux projets des communes-membres.

Au sein du territoire Nord Martinique, plusieurs partenariats de coopération sont en cours ou en projet avec des villes de plusieurs pays de la Caraïbe (Haïti, La Dominique, Le Guatemala, Le Mexique, Trinidad et Tobago) et au-delà (Inde, Japon, Nouvelle-Calédonie).

Il s'agit de définir une politique publique cohérente, concertée, approuvée et partagée par toutes les parties prenantes, servant de fil conducteur aux actions à l'international pour la mandature 2020-2026.

Après l'avis favorable du Conseil communautaire du 8 octobre 2020 et l'obtention de l'accompagnement financier de Cités Unies France, la démarche d'élaboration de la stratégie à l'international pour le territoire Nord a été initiée en janvier 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire, la mission des consultants puis les ateliers de concertation ont dû être reportés à plusieurs reprises.

Dans le prolongement de l'atelier stratégique multi-acteurs du 10 novembre 2021, les Elus du Comité stratégique ont validé la feuille de route suivante.

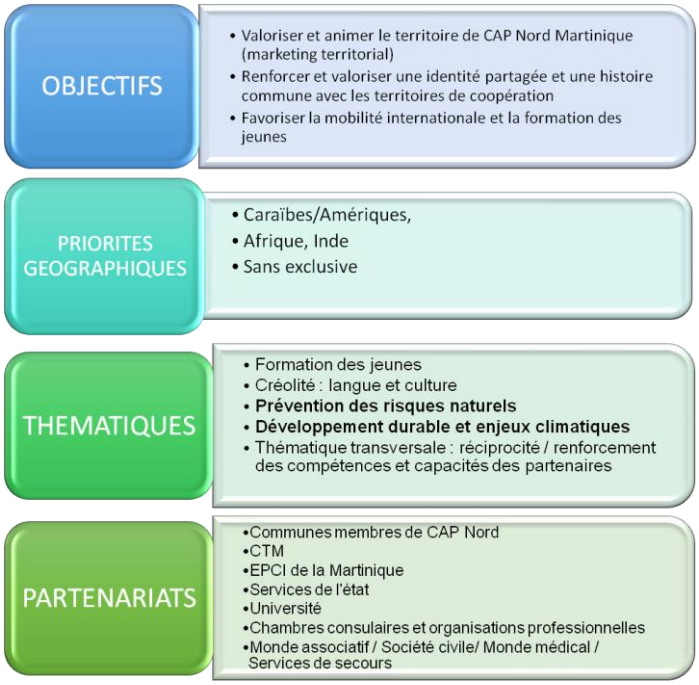

⇨ **Une nouvelle délibération-cadre sera élaborée en concertation avec les services de CAP Nord et les communes membres. Elle sera ensuite présentée aux Elus du Conseil communautaire.**

Parallèlement, le Service Coopération poursuite la construction du **Dispositif mutualisé d'ingénierie de projets de coopération décentralisée du territoire Nord (DiMIP)** avec les services intercommunaux, les services des communes membres et le CNFPT. Le DiMIP sera l'outil opérationnel de la mise en œuvre de la Stratégie à l'international du territoire Nord.

A.3.12. LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ANC AUX PARTICULIERS (DFAP)

Initié par l'Office de l'eau le DFAP est un dispositif de financement qui vient en aide aux particuliers souhaitant rénover leur système. Ce système innovant associe différents partenaires (ODE, CAP NORD Martinique, CGSS, CTM, CAF) avec l'objectif de réhabiliter les anciens système d'ANC sur des secteurs à enjeux sanitaires ou environnementaux. Sept secteurs sont concernés (cf. carte ci-joint).

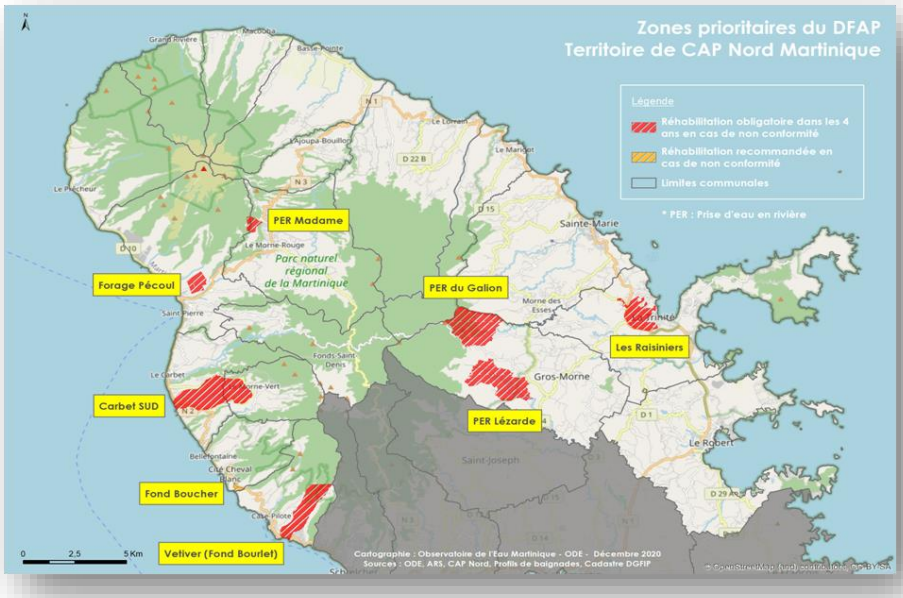

Les zones concernées sur le territoire de CAP NORD Martinique sont les suivantes :

La Trinité, Les Raisiniers :

- Objectif : préservation de la zone de baignade, préservation du milieu aquatique,
- Nombre de systèmes d'ANC potentiellement concernés : 373
- Nombre de raccordements potentiels : 7

Bellefontaine, Fond Boucher :

- Objectif : préservation de la zone de baignade, préservation du milieu aquatique,
- Nombre de systèmes d'ANC potentiellement concernés : 30
- Nombre de raccordements potentiels : 149

Case Pilote, Fond Bourlet :

- Objectif : préservation de la zone de baignade de Vétiver,
- Nombre de systèmes d'ANC potentiellement concernés : 141
- Nombre de raccordements potentiels : 0

Afin de mettre en place ce dispositif sur son territoire, le Président de CAP NORD Martinique a signé une convention avec l'Office de l'Eau (ODE) le 30 mars 2021.

- ⇨ **Le recrutement d'un technicien en charge de cette mission est effectif en janvier 2022.**
- ⇨ **Les actions réalisées en 2022 sont précisées en partie B.3**

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.3.13. LA MUTUALISATION DES MOYENS, EN MARCHE SUR LE TERRITOIRE NORD

La mutualisation qui consiste en la mise en commun de moyens humains entre les communes et la communauté (article L5211-4-1 du CGCT) peut permettre de répondre aux différentes contraintes techniques, financières, environnementales et à la raréfaction des ressources financières qui pèsent de plus en plus sur les communes pour assurer leurs missions de service public.

Actions programmées, non réalisées

- ⇨ Mutualisation des cuisines centrales du nord atlantique : infrastructures insuffisantes
- ⇨ Sensibilisation aux risques naturels : pas de sources de financement
- ⇨ Achats et mise à disposition d'engins : pas de sources de financement
- ⇨ Organisation de la suppléance ponctuelle entre 2 communes d'un expert en commande publique : action reportée du fait d'une des communes

Depuis le 1er mai 2022, la refonte du nouvel organigramme de CAP Nord Martinique voit la création du pôle mutualisation et ingénierie de projets rattaché directement à la direction générale des services.

La commission « prospective suivi et évaluation des projets présidée par Monsieur Joseph PERASTE, maire du MARIGOT, est désormais saisie par ce pôle pour toute question concernant la mutualisation.

Le pôle a également en charge l'organisation et l'animation de la conférence des DGS.

- ⇨ **3 réunions en 2022 pour traiter notamment des questions relatives à la mutualisation, au contrat de relance et de transition écologique (CRTE).**
- ⇨ **20 octobre 2022, Validation par le Conseil communautaire du : *(Délibération n°CC-10-2022/2025)***
  - o **Schéma de mutualisation 2022-2026**
  - o **Règlement de fonctionnement de la mutualisation.**
- ⇨ Refacturation par les communes de 3 types de mission réalisées par CAP Nord :
  - o Mission d'ingénierie ;
  - o Mission formation ;
  - o Mission technique, à partir d'une durée minimale d'intervention.

Cette refacturation est calculée en fonction du salaire de l'intervenant au prorata du temps consacré, et des charges annexes.

Chacun des 18 conseils municipaux dispose de 3 mois pour se prononcer sur ce schéma de mutualisation. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. Cette formalité n'empêche toutefois pas la poursuite des actions entamées ni le démarrage des nouveaux projets.

Le schéma est composé de 17 actions à mettre en œuvre entre 2022 et 2026. Les plus marquantes concernent les risques naturels et l'environnement.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.3.14. LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER

CAP Nord a candidaté afin de pouvoir se constituer en GAL et afin de pouvoir émarger à l'enveloppe destinée à développer son territoire sur cette programmation. La stratégie retenue : **« Connaitre et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du nord ».**

Les missions du service LEADER s'exécutent à travers 3 fonctions : animation - gestion - coordination.

- ⇨ La programmation en cours est encore le programme 2014-2020
- ⇨ La programmation est actuellement dans une période transitoire. Les derniers dépôts de dossier sont prévus pour 2024, et les derniers paiements en 2025
- ⇨ **La prochaine programmation prévue est celle de 2021-2023. Elle n'est pas encore effective à cette date.**

L'autorité de gestion CTM travaille actuellement à la coordination du programme en vue de la mise en œuvre de la prochaine programmation.

A.3.15. L'OPERATION REDUC'PEYI

CAP Nord Martinique et la **CAF**, se sont associées pour soutenir le commerce local et le pouvoir d'achat avec l'opération **« REDUC 'PEYI »**. **La startup CibleR,** forte de son expérience avec l'opération TICKET COMMERÇANT au niveau national a été missionnée pour mettre en œuvre ce projet.

En effet, ce concept est parfaitement adapté à notre volonté d'engager une relance locale efficace.

Il ne s'agit pas simplement d'apporter une aide financière aux commerçants qui subissent la crise de plein fouet, mais de la faire fructifier et d'encourager durablement, les habitants de l'agglomération nord, à fréquenter les petits commerces.

L'opération a pour objectif d'inciter les habitants et les familles à **consommer dans les commerces de proximité du Nord** en donnant un coup de pouce à leur pourvoir d'achat. Elle agit en soutien aux commerces, aux emplois locaux et à la relance de l'économie locale du Nord.

La priorité est portée sur **9 500 bénéficiaires** du Revenu de solidarité active (RSA) et du Revenu de solidarité outre-mer (RSO) du nord. Avec « **REDUC'PEYI** », **CAP Nord Martinique** et **la CAF** leur offrent **25€ de bons d'achat,** à utiliser chez les **commerçants du territoire nord** (commerces de proximité alimentaires, boulangeries-pâtisseries, boucheries/poissonneries, pharmacies, etc.).

A.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

Enjeux

Dans l'article 1 de la déclaration de Rio il est précisé : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

La Charte de l'environnement reconnaît que *« ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».*

La Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits.

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement.

A.4.1. POLITIQUE DE L'HABITAT

La dernière évolution portée par la loi "3Ds" du 21 février 2022 **relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale** vient affirmer le positionnement des EPCI en matière de politique d'attributions de logement social et de gestion partagée de la demande de logement. Elle fixe également la date butoir de mise en œuvre du système de cotation de la demande de logement social d'ici fin novembre 2023 et le passage à la gestion en flux des contingents de réservation de logements.

De plus, la loi 3DS par les dispositions relatives à l'urbanisme et au logement offre : des outils aux collectivités territoriales dans le champ de l'aménagement du territoire. Elle modifie l'article 55 de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain, dite loi SRU, et permet la conclusion de contrats de mixité sociale entre le maire et le préfet. Elle permet la poursuite de l'expérimentation de l'encadrement des loyers, elle élargit les possibilités de mise en œuvre d'une opération de revitalisation du territoire dans les villes périphériques et elle vise aussi à raccourcir les délais et à élargir les procédures d'acquisition de biens sans maître et en état d'abandon manifeste. Enfin, elle attribue de nouvelles compétences au département.

Du fait de sa compétence en matière d'habitat, CAP Nord Martinique a l'obligation d'élaborer un **Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).**

Depuis 2020 CAP Nord Martinique a adopté sa **Stratégie Habitat Indigne**, nouvelle politique publique de Lutte contre l'Habitat Indigne exécutoire pour la période 2020-2025.

La mise en œuvre du Programme du PLH 2016-2022 s'est poursuivie en 2022.

- ⇨ **Le bilan triennal de la politique locale de l'Habitat a été présenté, lors du Conseil communautaire du 02 juin 2022 puis validé par les élus communautaires.**

L'ambition de CAP Nord Martinique à travers cette politique publique de LHI est de sortir de l'indignité 960 ménages d'ici 2025, répartis sur 35 sites prioritaires spatialisés, particulièrement dans les centralités et de réaliser 28 actions transversales/thématiques.

Convention CAP Nord Martinique / Agence des 50 pas / Ville du Prêcheur

CAP Nord Martinique doit assurer l'efficience d'une politique communautaire de l'habitat et du logement sur le territoire. Celle-ci s'appuie sur la mise en cohérence des politiques publiques en faveur du logement social et de la lutte contre l'habitat indigne des différents acteurs ainsi que des objectifs quantitatifs territorialisés de production de logements et de relogement arrêtés de façon respective, dans le PLH exécutoire 2016-2022 et l e PILHI exécutoire 2020-2025.

- ⇨ **Signature de deux conventions, en 2022, de co-maitrise d'ouvrage entre CAP Nord et les communes de l'Ajoupa Bouillon, Robert et le MACOUBA.**
- ⇨ Depuis, le 20 octobre 2022, CAP Nord Martinique adopte sa **nouvelle politique intercommunale des attributions des logements sociaux pour la période 2022-2028**, comprenant plusieurs dispositifs réglementaires, obligatoires : CIL, CIA, PPGDID et le dispositif de cotation de la demande).

A.4.2. LE CENTRE D'ANIMATION ET D'INTERPRÉTATION DE LA CULTURE PRÉCOLOMBIENNE

Projet structurant d'envergure caribéenne avec une portée historique, scientifique, culturelle, touristique et économique, le Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Précolombienne entre dans sa phase de travaux.

- ⇨ **Début des travaux paysagers en novembre 2022 – durée 2 ans**

A.4.3. CULTURE ET PATRIMOINE

CAP Nord Martinique et l'office du tourisme communautaire ont fait le choix d'organiser la 1ère édition du **« Magma Nord festival ».**

Cet évènement découle d'une volonté de pouvoir inscrire durablement sur le territoire nord, un événement d'envergure ayant pour ambition la valorisation :

- Des savoirs -faire et des traditions
- Du travail des artistes en leur permettant d'exprimer et de diffuser leur talent
- Des traditions musicales et du patrimoine immatériel.

De par son caractère intercommunal, il a été pensé également comme un outil promotionnel du nord se traduisant de manière organisationnel et stratégique selon 3 axes : Itinérant, Fédérateur, Identitaire

A.4.4. LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

L'une des missions du CISPD consiste à accompagner techniquement les communes membres dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance.

À ce titre, plusieurs d'entre-elles ont été accompagnées cette année sur des dossiers divers tels : la réactivation de CLSPD, l'appui technique pour l'élaboration de projets, la rédaction de protocoles.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

- **La gouvernance au sein de CAP Nord Martinique reste à mettre en place. Le poste de chargé mission est vacant en 2022.**

Afin de répondre à certaines problématiques repérées dans les axes 1 et 3 de la stratégie intercommunale, une convention a été signée avec le service prévention de l'ADAFAE.

Cette dernière a pour objectif de « fixer le cadre de la mutualisation dans laquelle seront mises en place les actions et les moyens de la CAP NORD et de l'ADAFAE pour établir dans un 1er temps un état des lieux des territoires des 18 communes et de déployer dans un 2ème temps la prévention spécialisée proprement dite ». Cette 1ère étape s'étend sur une période de 6 mois environ.

- Pas d'activités du CISPD identifiées en 2022.

A.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Enjeux

Si l'on voit généralement assez bien en quoi la production, qu'elle soit agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de **voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné.** La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné.

S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

A.5.1. LE CONTRAT D'OBJECTIF DÉCHETS OUTRE MER – CODOM

Dispositif de soutien financier mis en place par l'ADEME, **le Contrat d'objectif déchets outre-mer (CODOM)** a pour finalité d'accompagner CAP Nord Martinique dans la mise en œuvre de sa politique global de gestion des déchets. Les Orientations en matière d'économie circulaire pour le territoire y ont été intégrés. Le CODOM vise :

- Une montée en compétence des collectivités par un soutien à l'ingénierie notamment interne, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets ;
- L'inscription de ces projets dans une démarche globale intégrant autant que possible, en fonction de la maturité du territoire, de larges facettes de la gestion des déchets, dans la durée, et avec un portage politique fort ;
- Le renforcement des moyens humains en contrepartie d'engagements sur des résultats tangibles à atteindre.

Objectifs principaux du CODOM :

- Réduire la production des déchets ménagers du territoire, notamment celle des entreprises ;
- Augmenter la valorisation globale de la ressources déchets ;
- Mettre en œuvre des démarches d'économie circulaire avec les acteurs économiques du territoire.

⇨ **Sa signature en novembre 2022 fait suite à la création de deux postes de Chargé de projets Économie circulaire et PLPDMA en janvier 2022. (Délibération n° CC012022007).**

⇨ **Budget prévisionnel : 804 200 € - participation de l'ADEME à hauteur de 408 082 € soit 50,74 %**

A.5.2. LE PARC D'ACTIVITÉ DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET D'INNOVATION

CAP Nord Martinique s'est engagé dans la **création d'un pôle d'excellence transition énergétique, innovation et formation**, à l'ancienne centrale d'EDF dans la commune de Bellefontaine. Le but est de renforcer l'attractivité d'un territoire en difficulté en favorisant l'installation d'activités dans les secteurs de la transition énergétique, de l'innovation, du numérique et de la croissance verte.

L'ancienne Centrale EDF permet de répondre, grâce à sa physionomie architecturale (présence de grands volumes sur plus de 4 000 m²), aux besoins des entreprises en termes d'espaces de travail fonctionnels et d'ateliers, mais aussi grâce à la présence de bureaux, de salles de réunions aux besoins en termes d'espaces de travail plus classique.

EDF propriétaire du site, loue à CAP Nord Martinique, plus de 4 000 m² de locaux de type mixte à savoir bureaux, dépôts et ateliers professionnels équipés ou non équipés.

- ⇨ **Rencontre du 06 décembre 2022 entre le Directeur d'EDF, Xavier Fichau et le Président de CAP Nord Martinique Bruno Nestor Azerot.**

http://www.capnordmartinique.fr/actualite/cap-nord-martinique-et-edf-travaillent-ensemble-pour-l-attractivite-du-territoire

A.5.3. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CAP Nord Martinique, souhaite promouvoir sur son périmètre les démarches éco-responsables d'établissements scolaires, porteuses de réflexion, de démocratie locale et d'actions positives qui placent chacun au cœur de l'action, de la citoyenneté et du changement.

En 2022 CAP Nord signe deux conventions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire :

- ⇨ **Septembre 2022 : Convention Relais local Eco-école pour la période 2022-2026 :** CAP Nord Martinique est donc positionné comme Relais local du réseau Eco-école sur le territoire Nord avec l'association Teragir, dépositaire au nom de la Foundation for Environnemental Education (FEEE) du programme Eco-Ecole. (délib. CC062022146)

CAP Nord Martinique s'engage à accompagner les établissements inscrits au programme de la maternelle au lycée, publics et privés : c'est-à-dire aider les enseignants ou autres porteurs du projet à s'approprier la méthodologie Eco-École en 7 étapes, quel que soit la thématique traitée par l'établissement scolaire parmi les 8 thèmes proposés par le programme : alimentation, eau, biodiversité, énergie, climat, santé, déchets, solidarités.

- ⇨ **Octobre 2022 : Convention de coopération avec l'Académie de Martinique en faveur du développement de l'éducation au développement durable** pour la coordination des ressources et des compétences en faveur de l'émergence, l'accompagnement et la pérennisation de démarches de développement durable en milieu scolaire. (délib. CC062022145)

A.5.4.LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ou contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE) Le CRTE ou CRRTE **est un contrat qui vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires**.

Face aux défis d'aujourd'hui, il permet d'agir dans la co-construction et le partenariat pour permettre à chaque acteur de s'approprier une feuille de route commune pour réussir, dans le temps, les transitions à l'œuvre et apporter réponses concrètes aux besoins locaux tout en contribuant aux grands objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

- ⇨ **En signant son CRTE, CAP Nord Martinique assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.**

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

<u>Les enjeux</u>

- Une économie diversifiée avec des secteurs encore non explorés ;
- Une faiblesse dans l'entretien des équipements ;
- Des équipements d'eau et d'assainissement à renforcer ;
- Un habitat indigne très présent ;
- Un réseau de transport saturé aux heures de pointe avec des déplacements pendulaires vers le centre de la Martinique ;
- Une offre de santé peu accessible dans un contexte de gérontocroissance ;
- Une identité rurale du Nord de la Martinique à renouveler et moderniser ;

L'État s'est engagé, à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

La CTM s'engage également à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadre d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations pour éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

- ⇨ **Signature du CRTE le 17 octobre 2022**

http://www.capnordmartinique.fr/actualite/cap-nord-martinique-a-son-crte

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

La **démarche d'amélioration continue** consiste à mener des actions permanentes et durables pour **améliorer** l'ensemble des **processus** au sein de l'établissement, en éliminant les dysfonctionnements et en renforçant les atouts générateurs de valeur.

Avec la nouvelle gouvernance, les travaux d'élaboration des projets de mandature et d'administration sont lancés.

A.6.1. LE PROJET POLITIQUE DE MANDATURE 2020 – 2026

Il convient ici de À travers le projet politique de mandature, les élus souhaitent inscrire CAP Nord dans une dynamique de développement soutenable.

Les cinq domaines prioritaires retenus pour la période 2021-2026 :

Axe 1. Adapter l'institution CAP Nord au changement
Axe 2. Accroitre la qualité de vie et l'attractivité du territoire
Axe 3. Accompagner les transitions écologiques du secteur économique
Axe 4. Développer l'économie du tourisme et de la culture
Axe 5. Faire de CAP Nord un territoire inclusif

Ces axes représentent la volonté politique d'affronter les urgences du territoire dans un monde globalisé.

A.6.2. LE PROJET D'ADMINISTRATION de CAP Nord Martinique

« Le projet d'administration, que nous construisons ensemble, traduit notre ambition commune : améliorer sans cesse le service public, c'est notre feuille de route pour adapter notre organisation aux enjeux de l'action publique, tout en préservant nos valeurs.

Solidarité, fierté, équité et engagement durable voilà à mes yeux, les valeurs qui doivent nous conduire au sein de cette belle collectivité que constitue CAP Nord. » ***Le Président de CAP Nord Martinique.***

- **Solidarité :** Un établissement qui assure des missions de service publique fondamentales à la qualité de vie de sa population.
- **Fierté :** par son implantation au cœur d'un territoire géographique riche d'identités culturelles et industrielles, chargé de trésors historiques et résolument décidé à émerger.
- **Équité :** par la représentation, au sein de son bureau, de l'ensemble des 18 communes du territoire, travaillant ensemble pour structurer le développement et l'attractivité du Nord ;
- **Engagement durable :** Un établissement inscrit dans des processus de transitions économique, numérique et écologique qui doivent désormais s'accentuer.

⇨ **Validé par le conseil communautaire en janvier 2022.**
⇨ **Les actions 2022 sont développées en partie B.**

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

A.6.3. PÔLE OBSERVATOIRE, ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, ÉTUDES, PROSPECTIVE ET PÔLE CONTRÔLE DE GESTION, MÉTHODE ET QUALITÉ

Afin de contribuer à l'amélioration continue du service public, trois pôles sont rattachés en 2022 à la direction générale des services :

- **Le pôle observatoire, évaluation des politiques publiques, études et prospective,**
- **Le pôle contrôle de gestion, méthodes et qualité ;**
- **Le pôle mutualisation et ingénierie de projets.**

Ils permettront de :

- Contribuer à l'amélioration de l'action publique en analysant, au regard des objectifs de la collectivité, les résultats et impacts des politiques menées ;
- Proposer et construire des instruments de suivi et d'analyse des interventions afin de rendre compte des programmes d'actions réalisés ou en cours et d'éclairer les choix pour des interventions futures dans une perspective d'amélioration de l'action publique ;
- Collecter et organiser le traitement d'informations pour développer des outils d'observation du territoire et d'anticipation des besoins et problématiques ;
- Commander ou conduire des études dans différents champs d'intervention pour l'aide à la définition et l'évaluation des politiques publiques et des orientations stratégiques de la collectivité ;
- Assurer le pilotage interne et le contrôle externe des satellites ;
- Évaluer et aider à la conception des procédures ;
- Conduire des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique ;
- Réaliser des analyses de coûts ;
- Développer, piloter, accompagner, mettre en œuvre et suivre les démarches qualité dans un objectif d'amélioration du service public et d'optimisation de l'organisation et des processus.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

B - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

Cette seconde partie fait le tour, non exhaustif, des actions conduites par les services au regard des 5 finalités du développement durable.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

B.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

B.1.1. BILAN CARBONE DE CAP NORD MARTINIQUE

Les collectivités de plus de 50 0000 habitants sont depuis la loi Grenelle 2 de 2010 contraintes d'évaluer leurs émissions de GES. Le bilan carbone d'une collectivité se calcule en prenant en considération l'ensemble des services et entités composant le territoire, comme l'assainissement des eaux et la gestion des déchets, les équipements culturels et sportifs, les espaces, les transports collectifs ou encore les écoles ou encore les voiries…

- ⇨ **L'organisation de la collecte régulière des données nécessaires à l'évaluation de l'empreinte carbone de CAP Nord Martinique reste à mettre en place.**

B.1.2. COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le nouveau marché de collecte effectif depuis le 1er janvier 2022 Il est demandé au prestataire que les collectes soient exécutées au moyen de camions répondant au minimum à la **norme Euro 6 et des véhicules immatriculés à partir du 1er janvier 2018.**

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

B.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

B.2.1. LE CONTRAT LITTORAL NORD

Les actions réalisées dans le cadre de la démarche de Contrat littoral Nord sont :

- Lancement de la procédure d'élaboration du programme d'action du Contrat Littoral Nord avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - septembre 2022
- Visite de terrain côte Nord Caraïbe le 26 avril 2022.
  - Évaluation de l'état des connaissances du littoral nord Caraïbe et retours d'expériences
  - Établissement d'un lien avec les différents partenaires en vue d'une collaboration future
  - Échange autour des enjeux et permettre l'appropriation de la démarche

- Visite sur l'écotourisme nautique en Baie du Robert le jeudi 15 décembre 2022

B.2.2. LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

CAP Nord Martinique bénéficier d'une prorogation de 18 mois pour le dépôt des dossiers de demande d'autorisation des ouvrages en systèmes d'endiguement relevant de la classe C au sens de l'article R214-113 du Code de l'Environnement (CE).

La mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le dépôt de ces dossiers réglementaires et la planification de l'entretien des ouvrages concernés a été la priorité de CAP Nord pour répondre à la principale obligation que lui confère la loi GEMAPI.

Actions 2022

- **Planification des procédures de régularisation administratives et techniques des ouvrages existants de prévention des inondations :** *ouvrages constitués de digues sur les rivières Case pilote et du Carbet*

- **Réponses aux sollicitations des administrés et des institutions sur la gestion des cours d'eau :** neuf sollicitations de la part d'administrés, des communes et de l'État.

- **Suivis des interventions de l'État en cours d'eau, propriétaire du Domaine Public Fluvial (DPF) :** Rivière Capot (Morne Rouge), rivière du Galion (La Trinité), rivière La Lézarde (au niveau du pont Bérault au Gros Morne), rivière La Digue (La Trinité), rivière La Roxelane (Saint Pierre)

- **Suivi de l'étude hydraulique de la rivière Roxelane dans la commune de Saint Pierre**

- **Poursuivre l'étude hydraulique de la rivière Cacao** afin de choisir les aménagements nécessaires pour mettre hors d'eau la zone d'activité Petit Jean ROGET au Robert

B.2.3. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU)

L'une des missions du service GEPU est de répondre aux sollicitations des administrés et des communes sur la gestion des eaux pluviales.

Celui-ci doit aussi assurer la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension des installations et ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Actions 2022

- La bancarisation des plans des réseaux et ouvrages pluviaux des communes, au format numérique et papier :
    - **16 communes rencontrées**.
    - **34 plans sur 9 communes stockées** et constituent la première étape vers la création du Système d'information géographique (SIG) des ouvrages pluviaux communautaires.

B.2.4. LE DoME

Le Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) de Grande Savane, au Prêcheur, est un espace d'accueil des randonneurs et du public qui met en exergue diverses thématiques telles que le paysage, la tropicalité, la météorologie, l'écosystème de Grande Savane, la géologie.

Cet équipement culturel (Point d'accueil des randonneurs) est un lieu d'apprentissage de notre environnement et des gestes à adopter pour le préserver.

Il s'agit d'un espace d'exposition accompagné d'une rampe muséographique qui survole le sentier de randonnée de Grande Savane. À proximité de la forêt ombrophile, le site est une plateforme d'observation remarquable pour l'écosystème, le ciel diurne et nocturne.

Actions 2022

- **4 octobre 2022 : Inauguration du bâtiment** en faisant appel à des prestataires de la zone (Prêcheur, Saint-Pierre) dont un traiteur qui travaille en circuits court.
- **Mise en service de l'installation sanitaire alimentée en eau de pluie via un système de récupération sur site ;**
- **Aménagement paysager** avec implantation d'essences compatibles avec la zone et l'étage de végétation ;

http://www.capnordmartinique.fr/actualite/le-dome-ouvre-la-voie-a-de-nouvelles-experiences

B.2.5. LE SITE CLASSÉ DES VERSANTS NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE (SCVNOMP)

Les Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée sont un site emblématique de la Montagne Pelée et ont été **classés en 1996 pour leurs paysages remarquables**. D'un point de vue environnemental, le site classé forme un **couloir écologique exceptionnel à l'échelle des Petites Antilles en raison de la continuité de ses milieux naturels, du littoral jusqu'au sommet de la Montagne Pelée.**

- **Juin 2022 :** Recrutement effectif d'une nouvelle Chargée de mission du plan de gestion du site classé des versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée.

SIGNALETIQUE DU SITE CLASSÉ

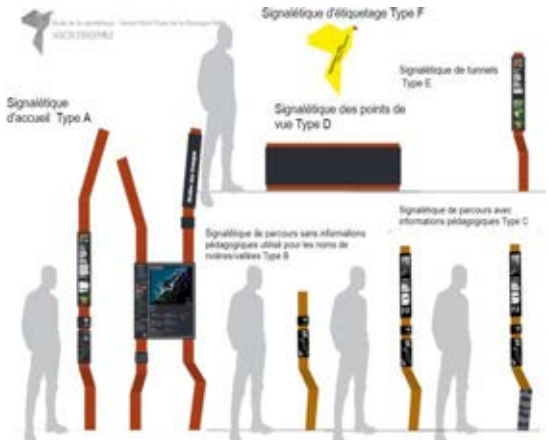

Déterminée depuis 2015, le site classé se dote d'une nouvelle charte graphique fruit d'une collaboration avec les acteurs du territoire : lors notamment des Comités de pilotage du Plan de gestion et de Comités techniques thématiques.

⇨ Dépôt d'un permis d'aménager en aout 2022 (en cours d'instruction)

⇨ Conception du contenu des panneaux du sentier Prêcheur / Grand Rivière (en cours de contractualisation).

REQUALIFICATION DU FRONT DE MER DE GRAND- RIVIÈRE

L'aménagement proposé pour le front de mer de Grande-Rivière est pensé comme jeu de séquences, une succession de scènes ou tableaux que le visiteur peut explorer tout le long de l'espace urbain qui s'étend entre le nouveau port de pêche porté par la CTM et l'entrée de la plage du Sinaï.

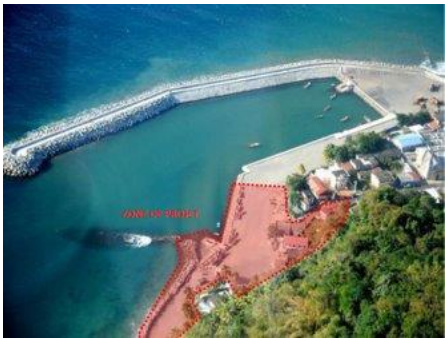

⇨ **Présentation du programme auprès au conseil municipal de Grand Rivière : décembre 2022**

B.2.6. COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le cadre de la compétence collecte des déchets et pour contribuer à l'atteinte des objectifs et finalités du développement durable, notamment ceux concernant la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, CAP Nord Martinique dote son territoire en équipements de collecte et de tri des déchets auprès des administrations, commerces, immeubles, particuliers et divers.

Évolution du parc de bacs de collecte 2022

- Emballages : 31 051 unités (+3,35% par rapport à 2021)
- Biodéchets : 7 899 unités (+2,61% par rapport à 2021)
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) : 38 586 unités (+3,53% par rapport à 2021)

Soit un parc de 77 536 bacs sur l'ensemble du territoire Nord au 31 décembre 2022.

- **Densification et renouvellement du parc de bornes de collecte du Verre :**

⇨ Décembre 2022 : commande de 90 bornes de 4m^3, / Étude CITEO terminée Commande par CITEO de 75 bornes de verre de 4 m^3 (20 bornes réceptionnées en décembre 2022).

- **Renouvellement du parc de bornes emballages :**

o **Décembre 2022 :** commande de 15 bornes de 4m^3 + étude CITEO besoins équipements pour l'habitat vertical terminée. Commande par CITEO de 90 bornes de 4m^3 (15 bornes réceptionnées en décembre 2022)

- Prévisionnel 2023 : Implantation de l'ensemble des bornes et mise en place de capteurs pour la télérelève.

Tonnages collectés en 2022

- Verre : 856,78 T (+16,18% par rapport à 2021) - ratio de 8,78 Kg/Hab.
- Emballages : 1 863,53 T (+17,37% par rapport à 2021) - ration de 19,10 Kg/Hab.
- **Ordures Ménagères : 27 987,45 T (-4,14% par rapport à 2021) - ratio de 286,81 Kg/Hab.**
- Biodéchets : 1 535,89 T (+274,39% par rapport à 2021) - ratio de 15,74 Kg/Hab.
- Encombrants : 1 627,09 T (+2,72% par rapport à 2021) - ratio de 16,67 Kg/Hab.
- Déchets Verts : 3 938,38 T (+5,39% par rapport à 2021) - ratio de 40,36 Kg/Hab.

⇨ **Les tonnages et ratios par habitants des collectes sélectives ont augmenté.**
⇨ **Les tonnages et ratio des ordures ménagères sont en baisse.**

Le Tri Bô Kay

La collecte multi flux de déchets en apport volontaire est organisé tous les mois dans chacune des communes du Nord.

Chiffres TBK 2022

⇨ **Encombrant 502 T**
⇨ **Ferrailles : 432 T**
⇨ **DEEE : 350 T**
⇨ **Environ 7 300 apporteurs**
⇨ **254 opérations**

B.2.7. LA LUTTE CONTRE L'INVASION DES SARGASSES

CAP Nord Martinique à fait l'acquisition de moyens logistiques supplémentaires pour lutter contre l'invasion des sargasses.

Ceux-ci ont été présenté le mercredi 06 mars 2022 à La Trinité.

- **Maintien du soutien logistique aux villes** : Mise à disposition de moyens matériels, via ses marchés de collecte.

Les activités de ramassage des algues en bordure de plage de la « brigade verte » sont toujours opérationnelles et portée par l'association CAÏD Patrimoine dans le cadre d'un ACI.

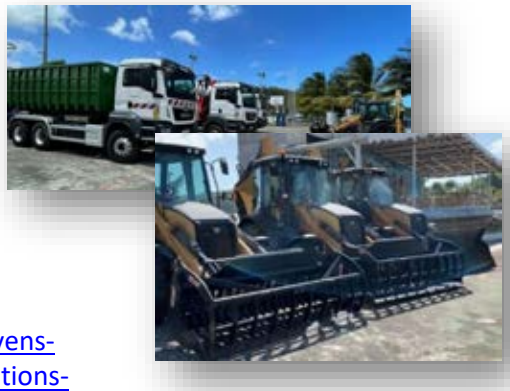

http://www.capnordmartinique.fr/actualite/des-moyens-supplementaires-contre-les-sargasses-avant-des-solutions-durables

Ce matériel est régulièrement mis à disposition des villes, sans chauffeur, depuis février 2022, dès lors que ces dernières en font la demande. Ci-dessous l'état récapitulatif des réservations en 2022 des communes.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

Moyennes de réservation par commune

- **Marigot : 8,5 jours (camion, benne, tracto-pelle)**
- **Sainte-Marie : 263,5 jours (Camion, benne, tracto pelle, mini pelle, mule)**
- **La Trinité : 136 jours (camion, benne, tracto -pelle)**
- **Le Robert : 204 jours (camion, benne, tracto -pelle)**

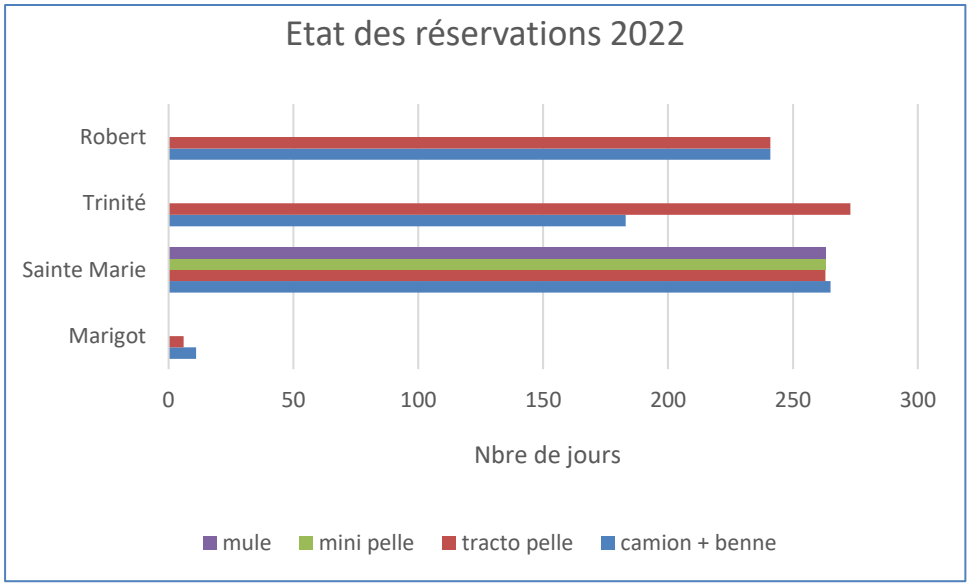

B.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Les actions menées par CAP Nord Martinique dans le cadre de sa compétence politique de la ville contribuent aux finalités du développement durable en matière de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et entre les générations.

B.3.1. LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE CAP Nord Martinique du 2016-2022

- **1022 participants accompagnés dont :**
  - Femmes : 55%
  - Demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) : 90 %
  - Bénéficiaires RSA : 61%
- 80% de peu ou pas qualifié (niveau inférieur à 3)
- **42% des 25- 44 ans**
- **Résidents principalement de :** Ste-Marie : 14% - La Trinité : 10% - Le Robert : 11% - Gros Morne : 12 % - Lorrain : 12% - St -Pierre : 11%
- **Taux de sortie positives : 50 %**
- 184 Sorties positives
- 59 % en emploi
- 13% en créations d'entreprise
- 28% en formation qualifiante

Outil de lutte contre l'exclusion, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de CAP Nord est avant tout un dispositif au service des demandeurs d'emploi les plus en difficulté qui vise à leur proposer une aide globale et adaptée à leur situation, en vue de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi dans le cadre de parcours individualisés, en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

Présentation des points clés de l'évaluation

1. Des résultats positifs atteints dans un contexte de mise en œuvre très complexe

- Le PLIE de CAP NORD *a accompagné 1 022 personnes* sur la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2021.
- La part des femmes est majoritaire et représente 55 % des personnes accompagnées.
- L'objectif quantitatif du nombre de participants est atteint à hauteur de 74%.
- 80 % des personnes intégrées dans le PLIE ont un niveau inférieur ou égal au niveau 3. Donnée à mettre en perspective avec la situation des demandeurs d'emploi (catégorie ABC) inscrits à Pôle Emploi : 59 % des demandeurs d'emploi ont un niveau inférieur ou égal au niveau 3 soit un écart de plus de 20 points.
- 90 % des personnes accompagnées sont soit au RSA et/ ou demandeur d'emploi de longue durée
- *Un taux de sorties positives de 50 %* soit une augmentation de 8 points par rapport aux résultats du précédent protocole.

- Parmi les 184 sorties positives, les sorties en emploi durable sont majoritaires représentent 59% de l'ensemble des sorties positives. Les formations qualifiantes représentent 28% des sorties positives et une personne sur 10 en sortie positive a créé son entreprise
- Plus *de 4,5 millions d'euros investis* pour proposer des étapes de parcours aux personnes accompagnées.
- 2 323 étapes de parcours ont été réalisées. Outre l'accompagnement renforcé avec les actions de mises en situation professionnelles dans des SIAE principalement dans les ACI , demeurent majoritaire dans le programme d'actions (64 % des actions) . les actions d formation représentent 14 % des actions mises en place

2. Les principales difficultés rencontrées

- Un changement des modalités de gestion du FSE qui a transformé le mode opératoire du PLIE (passage de la subvention à la commande publique)
- Des moyens RH au niveau du service de la commande publique qui ont fortement fragilisé la capacité d'intervention du PLIE
- Une équipe du PLIE avec des moyens non adaptés jusqu'à fin 2021
- Une crise sanitaire à très forte ampleur en 2020 avec des effets jusqu'en 2021
- Une méconnaissance de l'outil PLIE de la part du public, des partenaires

3. Les recommandations proposées

- Amplifier le travail d'animation territoriale et d'ingénierie pour permettre au PLIE de jouer pleinement son rôle de plateforme des partenariats pour l'inclusion et l'emploi, faire remonter les besoins du territoire et se donner l'opportunité d'expérimenter, avec les acteurs du territoire, pour identifier de nouvelles solutions au profit des personnes en difficulté du territoire.
- Déployer la synergie avec les autres directions et services de CAP Nord Martinique
- Amplifier les relations avec les employeurs du territoire, en jouant la carte « CAP Nord Martinique »
- Concevoir et déployer une stratégie de communication une fois la stratégie et le positionnement du PLIE définis

B.3.2. HABITAT

Pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les générations, il convient d'y répondre et de proposer des solutions adaptées en hébergement et en logement. C'est ce que CAP Nord Martinique s'est engagée à faire à travers son Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire 2016-2022 ainsi que des politiques publiques sectorielles adoptées, à savoir : Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne exécutoire (PILHI) 2020-2025 et le la politique publique des attributions et de gestion partagée de la demande de logement social exécutoire pour la période 2022-2028.

Action 2022

Dans le cadre de la **mise en place de réforme des attributions et de la gestion de la demande de logement social sur le territoire Nord (Action n°4-3 du PLH exécutoire),** CAP Nord Martinique avec l'appui d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO), sous l'égide de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a procédé à l'élaboration des trois (03) documents réglementaires obligatoires :

- ⇨ **Le document-cadre en matière d'orientations stratégiques des attributions de logement social**, mutations dans la parc social et relogement des ménages prioritaires,

- **La Convention Intercommunale d'attribution,** déclinaison opérationnelle du document-cadre, qui fixe des objectifs quantitatifs d'attribution à chaque bailleur social, communes, l'État et les réservataires, pour une durée de 6 ans,
- **Le Plan partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeurs (PPGDID), dont le dispositif de cotation de la demande,** pour une durée de 6 ans.

En outre, lors de la première plénière de la Conférence Intercommunale du Logement du 07/12/2021, co-présidée par le Président de CAP Nord Martinique et le Sous-Préfet de la Trinité Saint-Pierre, le document-cadre a été adopté par les membres de la CIL et le projet de CIA et PPGDID ont reçu un avis favorable, dans le cadre de la procédure de la validation.

- Cette dernière a été poursuivie au cours du premier semestre 2022.
- Une **nouvelle politique intercommunale des attributions et de gestion de la demande de logement social** a été adoptée par les élus du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022.

Le Plan Intercommunal De Lutte contre l'Habitat Indigne (Le PILHI) 2020 – 2025

Pour mémoire, le Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 a approuvé le PILHI 2020-2025, dont la gouvernance, le pilotage ainsi que la mise en place d'une équipe d'ingénierie dédiée à cette stratégie d'habitat indigne sur six ans.

Les Actions opérationnelles et transversales, se sont poursuivies en 2022

Les faits marquants relatifs au déploiement des actions du protocole d'accord 2020-2025 se traduisent par :

- En 2022 recrutement de deux chargés d'opération habitat indigne et dégradé ainsi que le recrutement du technicien travaux VRD et bâtiment ;
- Validation du bilan d'exécution annuel-2021 du PILHI (deuxième année du PILHI) par le conseil communautaire du 22 décembre 2022,
- Le premier COPIL du PILHI, en raison de la crise sanitaire de 2020/2021 a été organisé en juillet 2022. Celui-ci a été co présidé CAP Nord Martinique et la Sous-préfecture de la Trinité Saint-Pierre. Ce premier COPIL s'est déroulé en présence de la Directrice du Pôle Nationale de LHI.

Ce COPIL a permis de valider un nouveau site d'habitat indigne à traiter à savoir : Derrière bourg/courbaril au ROBERT, revoir la programmation d'OPAH de deux centres-bourgs (Carbet et la Trinité) déjà inscrite dans le protocole d'accord de mise en œuvre du PILHI. De plus, l'accompagnement au relogement des ménages sinistrés de Sainte-Marie est une action qui sera inscrite au protocole d'accord.

Ces modifications donneront lieu à l'approbation d'un avenant au protocole d'accord. Devront être prises en compte également la prorogation de la durée d'exécution du protocole, afin de tenir compte des deux années de mise en œuvre du PILHI impactées par la situation de crise sanitaire.

Action 2022

Les actions de LHI poursuivies, sont déclinées comme suit :

11 actions territorialisées dont 10 en cours :

- 4 opérations sous Maîtrise d'Ouvrage CAP Nord Martinique : phase pré opérationnelle
- 2 opérations sous Mandat CAP Nord Martinique : en voie d'achèvement
- 1 opération sous Mandat CAP Nord Martinique : clôturée
- 2 opérations en Co-maîtrise d'ouvrage CAP Nord Martinique, Communes et Agence des 50 Pas Géométriques : phase pré opérationnelle
- 2 Sous Maîtrise d'ouvrage Ville : phase opérationnelle

Sept actions transversales en cours :

- Déploiement du Dispositif d'Aides financières aux Particuliers de CAP Nord Martinique dans le cadre de la LHI (Action n°6-3), par le conseil communautaire du 17 décembre 2020,
- Poursuite de la réflexion sur la mise en place de l'Observatoire de l'Habitat Indigne à l'échelle du territoire de l'EPCI (Action n°5-2) en lien avec la DEAL
- Poursuite de la réflexion sur la création d'un Guichet Unique de traitement de l'indignité diffuse (Action n°5-1) en lien avec les partenaires dont l'Agence Régionale de Santé - ARS
- Mise en œuvre des aides à la sortie d'indivision et Poursuivre les réflexions relatives à l'accompagnement des ménages indivisaires en lien avec l'ADIL et le GIP Titrement (Action n°3-4-1)
- Signature d'une convention-cadre tripartite pour réaliser les études et travaux de Mettre en conformité de l'Assainissement Non Collectif (Action n°4-1-2) des logements de l'agglomération du PRECHEUR
- Poursuite de la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire dévolue aux missions d'ingénierie du PILHI 2020-2025 (Actions n°7-1 et 7-2)
- Réflexion sur l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des pouvoirs de police spéciale des maires en matière de LHI (Action n°3-2).

Soit 25% de la totalité des actions transversales prévues au protocole d'accord du PILHI 2020-2025.

B.3.3. LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER

Les jeudi 15 et mercredi 23 février 2022, le comité de programmation et de sélection Groupe d'Action Locale du Nord a visité cinq entreprises qui ont bénéficié du dispositif Leader. Un dispositif destiné à soutenir les territoires ruraux cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). http://www.capnordmartinique.fr/actualite/leader-un-dispositif-qui-donne-du-balan-aux-entrepreneurs

En 2022, 6 projets ont été sélectionnés et programmés par le GAL, soit un montant FEADER de 447 152,64€

- **Mettre en place un accompagnement commercial de proximité en recrutant un manager intercommunal de centres-bourgs**
- **Acquisition et mise en place d'un système digitalisé de fidélisation multiboutiques, à destination des commerçants du Nord**
- **Réalisation d'une étude sur l'agriculture du Nord**
- **Développer un atelier relais pour favoriser la valorisation des produits agricoles locaux puis un point de vente collectif pour leur commercialisation**
- **Valorisation et modernisation de la ferme AN Griyav La : Point de vente et circuit**
- **Aménagement d'un fourgon en vue de proposer des bilans visuels en itinérance ainsi que la vente de lunettes**

Le GAL a également validé le principe de coopération avec le GAL de Seine Aval

Vendredi 30 septembre s'est tenue une rencontre entre les 3 EPCI de la Martinique. Dans le cadre des programmes européens de développement LEADER et de leurs engagements à mettre en œuvre un projet de coopération, les Groupes d'Action Locale (GAL) portés par les trois structures, ont initié un projet de coopération, autour des produits locaux et des circuits de proximité.

Le GAL Seine-Aval, dans le département des Yvelines, a été retenu comme partenaire du projet, en raison d'enjeux partagés sur cette thématique.

À cette occasion les GAL de CAP NORD Martinique, de la CACEM et de la CAESM ont présenté :

- Les conclusions de la réflexion menée sur le terrain avec les acteurs ;
- Les actions de coopération envisagées pour 2022-2023 ;
- Les partenaires de la coopération.

Cette rencontre a permis la mise en place de temps de partages, d'éclairages et d'approfondissement.

http://www.capnordmartinique.fr/actualite/cap-sur-la-cooperation-leader

B.3.4. MANAGEMENT INTERCOMMUNAL DE CENTRE-BOURG

Au cours de l'année 2022, le manager intercommunal de centres bourgs a réalisé les actions suivantes :

- Recensement de l'ensemble des activités économiques, locaux vacants et dents creuses dans chaque centre bourg des villes du territoire Nord
- Accompagnement de l'association "La pépite verte de la Martinique" de Grand rivière dans la formalisation et le développement de son offre de services
- Création, en partenariat avec la CCIM et la ville du Robert, de l'association des acteurs économiques du Robert / accompagnement de l'association lors de la réalisation de son action d'animation "village de noël" du 21 décembre 2022 / accompagnement administratif et technique des membres du conseil d'administration dans la gestion quotidienne de l'association
- Lancement de la démarche de création d'association des acteurs économiques dans les villes de Saint-Pierre, Gros morne, Trinité et Sainte-Marie
- Accompagnement de la ville du Lorrain dans la démarche de redynamisation de l'association des acteurs économiques ACOMLOR
- Mise en place d'une démarche de mutualisation des données avec le service de la brigade fiscale et le SIG.
- Contribution aux actions menées par le service développement économique auprès des acteurs économiques : application GO NORD, opération réduc péyi
- Orientation des acteurs économiques vers les bons interlocuteurs dans le cadre de leurs démarches
- Mise en place d'afterwork visant à porter de l'information aux acteurs économiques en partenariat avec l'APEC, l'AKTO et le service Prevention et l'Education à L'Environnement
- Valorisation de l'offre de services de CAP Nord auprès des acteurs économiques : CAP Immo, LEADER, MEDIALAB, etc.
- Relais et participation aux événements des partenaires CCIM, Martinique Développement à destination des acteurs économiques
- Rencontre avec les municipalités
- Contribution à la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain en lien avec les chefs de projets
- Transmission d'information aux acteurs économiques (appel à projet matinik bel péyi, subvention CTM, événements des partenaires et villes, etc.)

B.3.5. L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL URBAIN DE CAP Nord MARTINIQUE

Au niveau de l'Investissement Territorial Intégré (ITI - Urbain) de CAP Nord Martinique, en 2022, un projet sur les 8 initialement prévus a été maintenu, du fait de difficultés des porteurs de projets à préfinancer leurs projets.

De ce fait, les porteurs des projets suspendus ont fait le choix de les positionner sur le nouveau PO FEDER FSE+ 2021-2027.

- ⇨ **Seul le projet de Modernisation et extension de la crèche Cannelle de Sainte-Marie a été maintenu.**

En effet il vise à réduire les écarts de développement, à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en géographie prioritaire de Sainte-Marie. Il s'inscrit dans l'axe du PO FEDER FSE 2014-2020 qui a pour objectif principal d'améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée.

B.3.6. L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE)

Pour conforter et développer le programme d'actions du PLIE, **CAP Nord Martinique, dans le cadre de sa mission d'ingénierie de projets d'insertion, a lancé un vaste plan d'accompagnement de la dizaine de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du Nord** pour permettre le maintien puis le développement d'activités sur le territoire facilitant la mise en situation professionnelle des publics en difficultés.

- ⇨ **Une convention partenariale signée avec la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) Martinique en 2022** prévoit de renforcer les moyens de CAP Nord par la mise en place d'une cellule IAE et le recrutement d'un chargée mission IAE.
- ⇨ **Plan d'actions et de soutien aux SIAE** présenté au conseil communautaire du 22 décembre 2022.

Sur la base du diagnostic partagé, a été construite une stratégie d'intervention et de soutien au secteur de l'IAE pour les 3 prochaines années :

À court terme

- Maintenir l'offre IAE et son redéveloppement
- Mettre en place une prestation exceptionnelle d'accompagnement pour les SIAE n'ayant pas les comptes à jour
- Renforcer la professionnalisation des structures porteuses
- Considérer l'IAE comme une étape de parcours d'insertion des publics
- Renforcer la transversalité entre les directions de CAP Nord, entre CAP Nord et les communes de l'EPCI pour positionner l'IAE dans toutes les politiques publiques de l'EPCI

À moyen terme

- Diversifier les activités pour répondre aux besoins des acteurs économiques du territoire
- Rapprocher les SIAE des entreprises classiques et positionner l'IAE comme un laboratoire d'innovation territoriale sur des filières en devenir
- Développer l'autonomie financière des SIAE et renforcer leur crédibilité auprès des partenaires financiers
- Changer l'image de l'IAE auprès du grand public, des entreprises classiques, des porteurs de projets, des élus locaux et autres
- Recapitaliser les structures d'insertion
- Cibler le (re)-développement de l'offre IAE sous les territoires sous équipés

B.3.7. SERVICES MOBILES AU PUBLIC DU NORD

Dans le cadre de ce projet de service public de proximité et mobile, en 2021, **une consultation a été lancée pour l'acquisition du camion aménagé.**

- ⇨ En 2022, une nouvelle consultation a été lancée pour l'acquisition du bus aménagé. Celle-ci a été déclarée sans suite,
  - Prix de l'offre proposé par le prestataire excédant les crédits budgétaires alloués au marché.
  - Délais de livraison de douze mois proposés, incompatibles notamment avec le terme des conventions de cofinancement signées.

Aussi, les élus ont souhaité repositionner ce projet au titre du prochain PO FEDER -FSE + 2021-2027. De nouvelles demandes de cofinancement (Etat, CAF) seront établies.

B.3.8. CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES

Dans le cadre de leurs missions, les Conseillers Numériques France services (CNFs) accompagnent les usagers dans leur montée en compétences numériques.

Pour ce faire, leur offre de services inclut :

- Des accompagnements individuels et collectifs dans la prise en main des outils informatiques
- Des assistances à la réalisation des démarches en ligne et autres démarches liées à la vie quotidienne
- Des ateliers de sensibilisation à la culture numérique

Le 19 octobre 2022, CAP Nord Martinique a organisé la première rencontre des Conseillers numériques France Services du Nord. L'objectif de ce temps d'échanges était de garantir une couverture territoriale optimale et impulser une dynamique en faveur de l'inclusion numérique.

Sur toute l'année, les CNFs ont pu accompagner 588 personnes pour la plupart lors d'accompagnements individuels portant sur les thématiques suivantes : réaliser des démarches en ligne et accompagner un aidant.

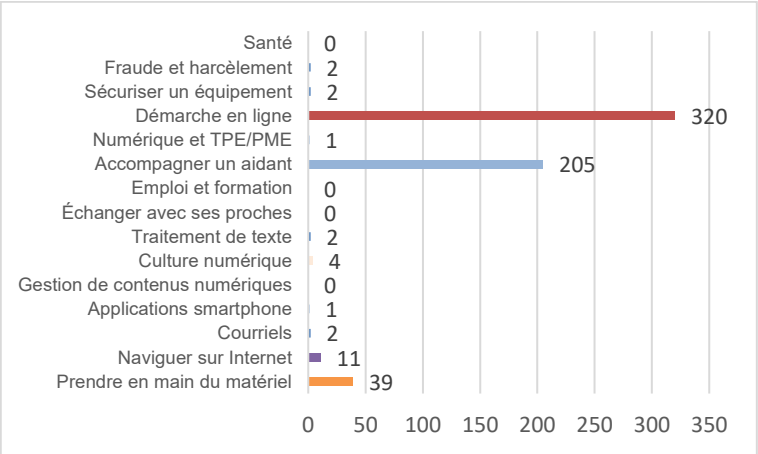

Ils poursuivront leur action en 2023 en proposant des ateliers ainsi que des permanences, dans chacune des 18 communes du périmètre communautaire, en lien avec les dispositifs mis en œuvre par CAP Nord Martinique (notamment le portail familles, Réduc'Péyi ou encore le PASS numérique).

B.3.9. RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Dans le cadre du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents sur l'année 2022, CAP Nord a attribué à la CAF une **enveloppe financière de 50 000 €** destinée à financer 19 opérateurs pour la mise en œuvre de **35 actions** sur le territoire.

CAP Nord a inscrit l'axe thématique PARENTALITE dans ses orientations prioritaires afin d'en faire l'un des axes majeurs de sa politique de Développement Social.

Typologies des actions labellisées en 2022

- ⇨ Activité et ateliers partagés parents enfants : 06
- ⇨ Conférences ou Ciné-débats : 36
- ⇨ Groupe d'échanges et d'entre aide entre parents : 66
- ⇨ Cycle de formation et de qualification des opérateurs REAAP : 03
- ⇨ Maintenance et administration du site internet : 03

B.3.10. CELLULE SUBVENTION

Dans le cadre de ses compétences, CAP Nord Martinique soutient la vie associative de son territoire.

- ⇨ **896 661 € de subvention accordée en 2022(env. +34%).**

Répartition des montants des subventions versés en 2022 aux associations :

- **Associations culturelles : 229 400 € (+1 350 %)**
- **Associations caritatives : 18 000 € (+100 %)**
- Associations sportives : 0 €
- Logement : 45 500 €
- **Environnement : 10 000 € (-89,5%)**
- **Associations animalières : 101 000 €**
- Comité d'œuvres sociales : 2 500 € (+100%)
- Aide à l'insertion : 350 000 € (+7,58%)
- Agriculture : 5 000 € (-64,5%)
- Service à la personne : 34 000 €

CONTRAT DE VILLE 2022	
Associations culturelles - CDV	19 500 €
Association caritatives – CDV	6 000 €
Association sportive – CDV	14 400 €
Aide à l'insertion – CDV	15 829 €
Service à la personne – CDV	35 000 €
TOTAL subventions versées via Contrat de Ville	**90 729 €**

B.3.11. SOLIDARITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL ENTRE CAP NORD MARTINIQUE ET SAN CRISTOBAL DE LAS CASAS

2MCD : Martinique – Mexique – Coopération Décentralisée ou México – Martinica – Cooperacion Descentralizada

Objectif : faciliter les bonnes pratiques entre les parties prenantes des territoires respectifs.

Les difficultés d'organisation dues au contexte sanitaire exceptionnel ont retardés les actions et rencontres prévues initialement.

Compte tenu de la situation, la programmation 2022 s'est appuyée en priorité sur des webconférences et la diffusion de vidéos sur YouTube.

- **Dans le cadre des activités du projet une mission de la délégation de CAP Nord Martinique, reportée à plusieurs reprises, s'est effectuée du 16 au 21 mai 2022.**

Mission pluridisciplinaire sur 4 jours au Mexique composée de 5 représentants : 3 élus, le directeur de cabinet et une administrative.

Les 3 objectifs généraux ont été réalisés à travers les rencontres et les visites :
- Valoriser le territoire de CAP Nord Martinique à l'international ;
- Valoriser une identité partagée en renforçant les liens avec nos homologues de San Cristobal de Las Casas ;
- Favoriser la mobilité internationale, spécifiquement des élus et des agents territoriaux.

Quatre thématiques ont été abordées au cours de cette mission au Mexique :
- Langue et culture
- Valorisation des compétences spécifiques
- Développement durable et enjeux climatiques
- Réciprocité / renforcement des compétences et capacités des partenaires

En termes de partenariats, la mission a été coconstruite avec les services de l'Etat et ceux de l'EPCI. En outre, cette expérience pourra être partagée avec les communes de CAP Nord Martinique et aussi la Collectivité Territoriale de Martinique, l'Université, ainsi que les organisations professionnelles et le monde associatif.

En matière d'agriculture durable et de mise en valeur des richesses territoriales, les futurs échanges entre les acteurs institutionnels et économiques des deux territoires seront enrichis. La réflexion sur

la valorisation des algues sargasses, initiée depuis plusieurs années à CAP Nord Martinique, pourrait se poursuivre à travers l'étude de la construction d'un prototype de maison à base de briques de sargasses dans le Nord-Atlantique.

B.3.12. LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ANC AUX PARTICULIERS (DFAP)

Pour sa première année, les actions du DFAP ont principalement consisté en la **réalisation d'actions de communication de proximité**.

Ainsi, une démarche de sensibilisation des 7 secteurs concernés a été amorcée par une quarantaine de contrôles de bon fonctionnement des installations.

Action 2022

- ⇨ **Plus de 500 flyers ont été distribués.**
- ⇨ **Le SPANC a reçu 9 dossiers**
  - 6 sont éligibles
  - 3 ont été validés par le bureau de CAP Nord en 2022.

B.3.13. LE MAGMUM NORD FESTIVAL

Du **5 au 18 décembre 2022** s'est tenue sur l'ensemble des 18 communes membre de CAP Nord Martinique, la 1ère Edition du « Magma nord festival » sous la thématique des traditions rurales et modernes.

Un festival pluridisciplinaire ancré dans un territoire historico-culturel, adapté à toutes les formes d'expressions et de représentations de la pluralité artistique et culturelle du nord.

Afin de répondre à l'enjeu intercommunal du festival, une programmation au sein des 18 communes se déroulant sur deux semaines a été élaborée.

La fréquentation des animations programmées

- ⇨ **80 personnes** (élus, intervenants, invités du festival) lors de la soirée de lancement à Saint-James
- ⇨ Pour les différentes manifestations (concerts, journée de la nature, etc.), organisées à La Trinité, au Carbet, à Sainte-Marie, au Morne-Rouge et à Basse-Pointe, **ce sont 6 200 personnes qui ont participé.**

La programmation

- Une offre d'animation artistique ou culturelle dans les **18 communes** du périmètre communautaire
- Une programmation culturelle et artistique de qualité comportant un ensemble de **99 événements**
- Une **quarantaine** d'artistes ayant pris part à la programmation du « Magma Nord festival »
- La valorisation de **5 lieux d'intérêt patrimonial sur** le territoire nord
- Une **douzaine d'associations** participant à la programmation du festival
- Une **vingtaine d'intervenants**

⇨ **Une étude post-impact est en cours de finalisation (sondage auprès de la population du nord).**

Le financement

L'office du tourisme communautaire (OTC), un partenaire financier fort du festival à hauteur de 88 435 €.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

Le soutien financier des acteurs économiques de Martinique

L'une des volontés politique souhaitée dans la réalisation de cette manifestation a été d'associer le tissu économique local.

⇨ **8 entreprises ont pris part au projet de financement :**

- Caraïbe Price, MNA, La Martiniquaise de valorisation, Le Crédit Mutuel, La société OZANAM, Banane de Guadeloupe et Martinique, SEMA, Société Rhum Clément.
- Un soutien financier à hauteur de **38 000 €** qui a été apporté à la manifestation en termes de sponsoring

Le soutien financier des institutions

Les institutions locales ont pu contribuer financièrement à la mise en œuvre de cette manifestation :

- Comité martiniquais du tourisme - CMT : en attente de réponse
- Collectivité territoriale de Martinique – CTM : 110 000 €
- Office communautaire du tourisme - OTC : 88 435 €
- CAP Nord Martinique : 65 000 €

B.3.14. ACTIONS MUTUALISÉES

En 2022, les actions en cours se sont poursuivies

En 2022, les recherches de financement ont été menées principalement pour le projet d'entente intercommunales entre 2 communes en restauration collective scolaire sur le nord atlantique ainsi que pour la banque d'engins.

Le marché « fourniture et livraison d'équipements individuels » réparti en 4 lots qui concernaient 11 pouvoirs adjudicateurs dont CAP Nord, n'a pu aller à son terme en 2022. Plusieurs raisons expliquent la déclaration sans suite de cet appel d'offres :

- Délais importants entre la formalisation du besoin, le lancement de la procédure, la réception et l'analyse de l'offre
- La demande de prolongation de durée de validité des offres aux soumissionnaires
- Le refus de l'un des candidats de maintenir son offre pour 3 lots
- Les incertitudes quant aux coûts croissants de livraison accentués par les crises mondiales

B.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

B.4.1. EAU ET ASSAINISSEMENT

Un service de Proximité

Un service (Service PROXEO) d'accueil des usagers est mis en place pour créer de la proximité entre l'usager, la mairie et le concessionnaire pour répondre et traiter les demandes des usagers de l'eau. Les questions de la qualité de l'eau du robinet et des eaux de baignade, et toutes autres questions liées à l'eau y sont traitées.

Une présence au moins ½ journée après chaque facturation et une autre à la demande des communes de 8h00 à 14h00.

Actions 2022 (info SME)

- ⇨ 23 journées d'accueil réalisées (-20%)
- ⇨ 194 personnes reçues (-9%)

Le Dispositif « Chèque-Eau »

Afin de favoriser l'accès à l'eau, des mesures ont été mises en place par CAP Nord Martinique. Ainsi, une aide au paiement des factures d'eau peut être accordée via les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) chaque année au titre de l'aide au paiement des factures des abonnés en difficulté financière.

Action 2022 (info SME)

- ⇨ **100% de la dotation attribuées soit 132 853,89 € (+6,15%)**
- ⇨ **311 abonnés aidés sur l'année (+5,8%)**

B.4.2. ABAKETONI

Colloque international sur les techniques de transmission des savoirs mais aussi des mémoires, ABAKETONI (enseigner en amérindien) a été un temps d'échanges et de réflexion autour de la question de l'héritage dans l'histoire des populations caribéennes.

Le 7 octobre 2022 CAPNORD initie sa démarche de coopération régionale autour du Parc Vivé par la mise en place de cet évènement sur le thème de la médiation scientifique en archéologie, en format Webinaire.

B.4.3. ABAKETA

La minute Abaketa dédiée à la culture amérindienne met en lumière l'héritage amérindien encore très présent dans nos sociétés caribéennes. Une action de CAPNORD qui s'inscrit dans le cadre de la politique de valorisation et de promotion du patrimoine du futur centre caribéen de la vie amérindienne de Vivé.

- ⇨ **09 vidéos diffusées en 2022 disponible sur le Youtube de CAP Nord Martinique** https://www.youtube.com/playlist?list=PL5zvm5hDHzCkujTO0TkulKEqb8djTritm

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

B.4.4. PRÉVENTION ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'une des missions du service Prévention éducation à l'environnement est d'accompagner les usagers du territoire dans l'adoption d'habitudes éco-responsables.

Actions 2022

Sensibilisation de proximité

Sensibilisation au geste de tri, rappel du planning de collecte recueil de doléances. Lors de l'extension de collecte

- 25 janvier 2022 : Quartier Charpentier – MARIGOT :50 personnes sensibilisées
- Sensibilisation du personnel du CDST à l'outil expo« Mes déchets, ma maison et moi » : 4 agents
- Formation des éco-délégués du Lycée Frantz FANON : 10 élèves participants

B.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

B.5.1. CONFÉRENCE ATTITUDES ET COMPORTEMENT : LE TRI DANS LES FOYERS DU NORD.

Dans le cadre du projet de recherche-action sur l'amélioration du tri, réalisation d'une enquête sur le tri sélectif et le recyclage des déchets. L'objectif de ce questionnaire est de connaître l'opinion et l'avis de la population sur ces questions,

La finalité est la conception d'une méthodologie d'intervention auprès des habitants au sujet du tri.

- ⇨ **La Conférence de restitution a eu lieu le 22 février 2022 au siège en présence des élus et partenaires (état, ADEME, CTM) et administratifs.**

C'est en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille que cette étude a été réalisée en 2019. Elle a permis de faire ressortir quelques points clés qui permettent de mieux appréhender l'approche des administrés face au tri des déchets. Il ressort donc que :

- ⇨ Vous avez l'impression de faire déjà au mieux, même si sur certains objets, vous avez encore des hésitations.
- ⇨ Vous êtes aussi nombreux à souligner que le tri est l'affaire de tous : tout le monde y gagne.

Cette étude révèle également, que **plus de 85% d'entre vous déclarent trier leurs déchets au quotidien**.

On peut donc dire que les gestes de tri sont déjà entrés dans les habitudes des administrés. **Si trier s'avère simple et facile à faire, il y a encore trop d'erreurs dans le tri des déchets : le tiers du poids de la poubelle jaune sont des déchets qui ne devraient pas être dans le bac jaune.**

Il reste encore quelques gestes simples à adopter pour permettre aux objets triés de se transformer en ressources.

http://www.capnordmartinique.fr/actualite/vers-quelles-mesures-pour-l-amelioration-du-tri

B.5.2. PROMOTION DU COMPOSTAGE

Encourager l'adoption d'attitudes écoresponsable à travers la sensibilisation des usagers du territoire.

Suivi Post-dotation

L'objectif du suivi est d'accompagner les habitants dans la pratique du compostage par des conseils par téléphone ou lors de visite à domicile tout en s'assurant du bon usage des équipements mis à leur disposition.

- ⇨ Nombre de foyers contactés en 2022 : **521 foyers contactés (Sainte-Marie, Lorrain, Basse-Pointe)**

La mise en place d'un dispositif de valorisation des biodéchets en proximité se poursuit en 2022 avec la notification des marchés suivants :

- o **En mars 2022, « Fourniture d'équipements de compostage » :** Titulaire SULO montant 150 000 € max – durée : 3 ans.
- o **Décembre 2022 « Acquisition d'un broyeur mobile multi végétaux » :** Titulaire SORELOC montant : 57 372 € SAV sur 4 ans compris.

B.5.3. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RECUTION DES DÉCHETS

La Semaine Européenne du Développement Durable (SERD) s'est déroulée du 21 au 25 novembre 2022. Elle vise à mettre l'accent sur les initiatives en matière de réduction des déchets et la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux.

Actions 2022

Le programme d'activité proposé cette année a ciblé le personnel administratif et technique de CAP Nord Martinique :

- Un programme de visites sur plusieurs sites afin de sensibiliser aux enjeux du développement durable et de la réduction des déchets en Martinique :
  - Centre de tri TLC -Textiles, Linges et Chaussures) de l'ACISE Insertion Environnement.
  - Ressourcerie AIE de Fort de France
  - Centre de tri des emballages ménagers- Martinique Recyclage à Ducos
  - L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) au Robert
- Une journée de nettoyage : **La Beach CleanUp Day** sur la plage de Vivé au Lorrain.
- Une exposition vitrine sur la promotion du savoir-faire local en matière de valorisation des textiles.
- Un atelier recyclage de vêtements reporté à une date ultérieure faute de participant.
- ⇨ **Une participation d'environ 35 agents.**

B.5.4. ECO-ECOLE

Eco-Ecole est la version française d'Eco-Schools, **programme international d'éducation au développement durable (EDD),** développé par la Foundation for Environmental Education. L'association Teragir a lancé le programme Eco-Ecole en 2005.

Le programme vise à aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure pour s'y épanouir et y participer. Il repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire (élèves, enseignants, direction, personnels administratifs et techniques, etc.) mais également du territoire (collectivités, associations, parents d'élèves, etc.). Depuis son lancement, le programme Eco-Ecole bénéficie du soutien du Ministère de l'Éducation nationale. Ce partenariat s'est traduit en janvier 2017 par la signature d'un accord-cadre de coopération pour l'EDD.

CAP Nord Martinique est relais local du programme :

Actions relais Eco-École 2022

La situation sanitaire a fortement perturbé le suivi et l'accompagnement des inscrits cependant, ont été réalisé les actions ci-dessous.

- **3 établissements labellisés en 2022**
  - -École Edgard Labourg (Le Robert) – **Thématique : Alimentation**
  - École élémentaire Ultima VESTRIS (La Trinité) - **Thématique : Biodiversité**
  - Lycée Joseph Pernock (Le Lorrain) - **Thématique : Biodiversité**

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

B.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

B.6.1. GROUPE DE TRAVAIL ET DE SUIVI DU PROJET D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'administration, le groupe de travail chargé de l'animation et du suivi du projet d'administration a été mis en place.

- **Réunion de lancement le 30 novembre 2022**
- Fréquence de réunion : tous les 15 jours
- **Affichage de la charte de valeurs de CAP Nord Martinique sur les 9 sites administratifs de l'établissement. (Annexes)**

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

CONCLUSION

En 2022, CAP Nord Martinique exprime, à travers ce rapport, une volonté d'être une administration en ordre de marche vers des politiques et des pratiques de développement durable.

En effet, la mise en place d'une démarche de développement durable au sein de CAP Nord Martinique fait maintenant partie intégrante du projet de mandature.

Ainsi, la mise en œuvre d'une vision transversale des projets dans une stratégie de développement durable tend à devenir effective notamment au travers du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé en octobre 2022.

Les initiatives plurielle et éparpillées, commencent à s'imbriquer notamment à travers le projet d'administration et la validation du schéma de mutualisation.

Le nouveau dispositif d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « Fonds vert » représente une opportunité pour CAP Nord Martinique de renforcer sa performance environnementale, adapter le territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

L'inscription des actions, dans une dynamique d'amélioration continue, commence à voir le jour dans le fonctionnement quotidien des services de CAP Nord Martinique et reste un levier de transformation de l'organisation interne.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

ANNEXES

AR-Préfecture de La Martinique

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-03-2023

Publication le : 17-03-2023

Charte de valeurs CAP Nord Martinique

1 -

LA PERSONNE HUMAINE EST LA PLUS PRECIEUSE DES RICHESSES

Chacun doit donc être respecté, en sachant que pour être respecté, il faut commencer par respecter les autres. Faisons la différence entre les fonctions et les personnes, pour ne pas mettre de l'affectif, du subjectif ou de la susceptibilité dans nos relations qui sont avant tout professionnelles, quand nous sommes sur notre lieu de travail.

2-

L'UNION BIEN PENSEE ET BIEN CONSTRUITE FAIT TOUJOURS LA FORCE

Nul ne peut prétendre détenir seul la vérité ou la science infuse : privilégions donc en permanence les additions, les multiplications, les ponts, les passerelles, et bannissons les forteresses, les murs, les soustractions et divisions.

3-

LA RIGUEUR, LE PROFESSIONNALISME, LA DISCIPLINE ET L'AMOUR DU TRAVAIL BIEN FAIT DOIVENT EN PERMANENCE GUIDER NOTRE ACTION

Faire bien son travail avec rigueur et professionnalisme permettra de faire avancer avec succès les dossiers de la collectivité.

4-

DEVELOPPONS DES ATTITUDES POSITIVES ET DE PROGRES

Identifier les points d'amélioration, rechercher, proposer des solutions contribuent aux attitudes positives et de progrès , et à l'amélioration continue.

5-

LES TROIS ELEMENTS NON NEGOCIABLES

-Déontologie des collaborateurs, droits et obligations des agents publics.

-Préservation de la sécurité et de la santé au travail.

-Respect des procédures pour garantir la sécurité des actions et projets.

6-

GERER, C'EST D'ABORD PREVOIR : LE RISQUE ZÉRO N'EXISTE PAS, MAIS NE METTONS PAS TOUT SUR LE COMPTE DU HASARD OU DE LA FATALITE

Prévenir les incendies, c'est toujours mieux que de courir pour éteindre des feux qui se déclarent ici où là.

7-

CHACUN DOIT FAIRE PREUVE DE L'AUTORITE ET DE LA RESPONSABILITE NECESSAIRES DANS LE CADRE DE SES FONCTIONS

Ne tombons pas dans la fréquente solution de facilité qui consiste à renvoyer la difficulté sur les autres ou sur le niveau hiérarchique supérieur ou inférieur, mais prenons toutes les responsabilités qui sont les nôtres.
Soyons à l'écoute des difficultés et des solutions remontées par nos équipes et collègues et échangeons avec eux en permanence.

8-

INTERROGEONS NOUS PERIODIQUEMENT SUR LA PERTINENCE DE NOS PRATIQUES ET N'AYONS PAS PEUR DE NOUS REMETTRE EN CAUSE

Rien n'est acquis ou définitivement gravé dans le marbre, et il n'est pas interdit de changer d'avis même quand on pensait avoir raison.

9-

NOUS DEVONS VIVRE AVEC NOTRE TEMPS ET ACCEPTER L'EVOLUTION TECHNOLO- GIQUE ET SOCIETALE

Les emplois de demain seront probablement moins nombreux mais plus qualifiés
L'élévation générale du niveau de qualification du personnel par la formation continue sera donc nécessaire.

10-

CHACUN D'ENTRE NOUS DOIT ETRE UN AMBASSADEUR DE CAP Nord Martinique

Pour convaincre les autres de l'utilité de CAP Nord Martinique, soyons nous-mêmes convaincus et n'hésitons pas à aller au devant des questions pour affirmer que CAP Nord Martinique est une collectivité dynamique au service de son territoire.

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

Annexe 2

Déclaration de Kunming

Déclaration du segment de haut niveau de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité 2020 (partie I) ayant pour thème :

« Vers une civilisation écologique : Bâtir un avenir collectif pour toute vie sur Terre »

（Projet final）

Nous, ministres et autres chefs de délégation, réunis en personne à Kunming, dans la province du Yunnan, en République populaire de Chine, et à distance le 12 et 13 octobre 2021, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité[1], à l'invitation du gouvernement de la République populaire de Chine,

(PP1) Rappelant la pertinence de la vision 2050 pour la diversité biologique « Vivre en harmonie avec la nature »,

(PP2) Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et *reconnaissant* que sa réalisation complète aux niveaux environnemental, social et économique est nécessaire afin d'atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et sa Vision 2050 pour la diversité biologique;

(PP3) Soulignant le fait que la diversité biologique, ainsi que les fonctions et les services qu'elle procure, soutiennent toutes les formes de vie sur Terre, ainsi que la santé humaineet planétaire, le bien-être, la croissance économique et le développement durable,

(PP4) Inquiets que l'appauvrissement continu de la diversité biologique ne mette en péril la réalisation des Objectifs de développement durable et autres buts et objectifs internationaux,

(PP5) Reconnaissant que des progrès ont été accomplis au cours de la dernière décennie au titre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, mais profondément inquiets que ces progrès n'aient pas été suffisants afin de réaliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité,

(PP6) Reconnaissant avec énormément d'inquiétude que les crises sans précédent et interdépendantes d'appauvrissement de la diversité biologique, de changements climatiques, de désertification et de dégradation des terres, de dégradation et de pollution des océans, ainsi que les risques accrus pour la santé humaine et la sécurité alimentaire

[1] Comprenant la quinzième réunion de la Conférence des Parties, la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

représentent une menace pour l'existence de notre société, notre culture, notre prospérité et notre planète,

(PP7) Reconnaissant que ces crises sont la conséquence de plusieurs moteurs de changement sous-jacents,

(PP8) Reconnaissant également que les changements dans l'utilisation des terres/mers, la surexploitation, les changements climatiques et les espèces exotiques envahissantes sont les principaux moteurs de l'appauvrissement de la diversité biologique,

(PP9) Reconnaissant que les peuples autochtones et les communautés locales contribuentà la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en appliquant leurs connaissances traditionnelles, innovations et pratiques et en assurant la gouvernance de la diversité biologique sur leurs terres et territoires traditionnels,

(PP10) Reconnaissant en outre le rôle important des femmes, des filles et des jeunes,

(PP11) Soulignant, par conséquent, que des mesures intégrées et urgentes ainsi que des changements transformationnels s'imposent dans tous les secteurs de l'économie et à l'échelle de la société par le biais de politiques cohérentes à tous les paliers de gouvernement et la réalisation des synergies nationales nécessaires à l'échelle des conventions et des organisations multilatérales, afin de façonner une voie future pour la nature et les populations qui repose sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés de manière juste et équitable, en tant que partie intégrante du développement durable,

(PP12) Prenant note que diverses mesures sont nécessaires afin de freiner et de renverser l'appauvrissement de la diversité biologique, notamment des mesures pour faire face aux changements dans l'utilisation des terres et des mers, améliorer la conservation et la restauration des écosystèmes, atténuer les changements climatiques, réduire la pollution, contrôler les espèces exotiques envahissantes et prévenir la surexploitation, ainsi que des mesures pour transformer les systèmes économiques et financiers et assurer la productionet la consommation durables, et réduire la consommation et le gaspillage, en reconnaissant qu'aucune mesure à elle seule ni combinaison de quelques mesures ne suffit et que chaque mesure améliore l'efficacité des autres,

(PP13) Prenant note des efforts et des engagements de plusieurs pays afin de protéger 30 pour cent de leurs terres et de leurs mers au moyen de réseaux bien reliés d'aires protégées et autres mesures de conservation fondées sur les espaces d'ici à 2030,

(*PP14)* Réitérant la Déclaration de Cancun sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique pour le bien-être et la Déclaration de Charm el-Cheikh sur l'investissement dans la diversité biologique pour les peuples et la planète,

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

(PP15) *Rappelant* le « Sommet des Nations Unies sur la biodiversité de septembre 2020 ayant pour thème « Action urgente sur la biodiversité pour le développement durable »,

(PP16) Prenant note du thème de la Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique de 2020 : « Vers une civilisation écologique : Bâtir un avenir collectif pour toute vie sur Terre »,

Nous déclarons que mettre la diversité biologique sur la voie du rétablissement est un défi qui définira cette décennie dans le contexte de la Décennie des Nations Unies sur l'action pour le développement durable, la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies sur la science des océans pour le développement durable, et exigera un puissant élan politique afin de développer, adopter et mettre en œuvre un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux et transformateur qui fera la promotion équilibrée des trois objectifs de la Convention,

Nous nous engageons à:

1. Garantir l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 efficace qui comprend l'offre des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, conformément à la Convention, ainsi que des mécanismes convenables de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, afin de renverser l'appauvrissement actuel de la diversité biologique et de placer la diversité biologique sur la voie du rétablissement d'ici à 2030 au plus tard, en vue de la réalisation complète de la Vision 2050 de « Vivre en harmonie avec la nature » ;

2. Soutenir, selon qu'il convient, l'élaboration, l'adoption et l'application d'un plan de mise en œuvre efficace et d'un plan de renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour l'après-2020 ;

3. Collaborer avec tous nos gouvernements respectifs afin de poursuivre l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous nos processus décisionnels, notamment par l'intégration des nombreuses valeurs de la diversité biologique dans nos politiques, réglementations, processus de planification, stratégies de réduction de la pauvreté et processus de comptabilité économique, et renforcer les mécanismes de coordination intersectoriels sur la biodiversité;

4. Accélérer et renforcer le développement et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, afin de garantir la mise en œuvre efficace du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 au niveau national;

5. Améliorer l'efficacité, ainsi que la couverture de la conservation et de la gestion des espaces à l'échelle mondial, en améliorant et en créant des réseaux efficaces

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

d'aires protégées et en adoptant d'autres mesures efficaces ainsi que des outils de planification des espaces, afin de protéger les espèces et la diversité génétique et deréduire ou éliminer les menaces qui pèsent sur la diversité biologique, tout en reconnaissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales et engarantissant leur pleine participation efficace;

6. Renforcer l'utilisation durable de la diversité biologique afin de répondre aux besoins des populations;

7. Améliorer activement le cadre juridique environnemental mondial et renforcer le droit environnemental au niveau national, et son application, afin de protéger la diversité biologique et lutter contre son utilisation illicite, et examiner, respecter et promouvoir les obligations relatives aux droits de la personne dans le cadre des mesures pour protéger la diversité biologique;

8. Accroître nos efforts pour garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, par le biais de la Convention, du Protocole de Nagoya et d'autres accords, selon qu'il convient, y compris les connaissances traditionnelles connexes, en tenant compte du contexte de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques;

9. Renforcer les mesures et leur évaluation aux fins de développement, d'évaluation, de réglementation, de gestion et de transfert et des biotechnologies appropriées, selon qu'il convient, afin de promouvoir les bienfaits et de réduire les risques potentiels, y compris ceux associés à l'utilisation et la libération d'organismes vivants modifiés, qui auront vraisemblablement des conséquences nuisibles pour l'environnement;

10. Accroître l'application des approches par écosystèmes ou de solutions fondées sur la nature afin de lutter contre l'appauvrissement de la diversité biologique, restaurer les écosystèmes dégradés, augmenter la résilience, atténuer les changements climatiques et s'adapter à ceux-ci, soutenir la production alimentaire durable, promouvoir la santé et participer à d'autres défis, améliorer les approches Une seule santé et garantir des bienfaits à l'échelle des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable grâce à de solides mesures de protection sociales et environnementales, en soulignant que ces approches fondées sur les écosystèmes ne remplacent pas les mesures prioritaires urgentes nécessaires pour réduire les gaz à effet de serre d'une façon conforme aux objectifs de l'Accord de Paris;[2]

[2] Les approches fondées sur les écosystèmes peuvent aussi être appelées « solutions fondées sur la nature », selon le paragraphe 4 de la recommandation 23/2 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

11. Améliorer les mesures pour réduire les conséquences négatives de l'activité humaine sur les océans, afin de protéger la diversité biologique marine et côtière et de renforcer la résistance des écosystèmes marins et côtiers aux changements climatiques;

12. Veiller à ce que les politiques, programmes et plans de rétablissement post-pandémie contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, en faisant la promotion du développement durable et inclusif;

13. Collaborer avec les ministères des Finances et de l'Économie, et autres ministères pertinents, afin de réformer les cadres d'encouragement, éliminer ou refondre les subventions et autres mesures d'encouragement nuisibles à la diversité biologique tout en protégeant les populations en situation vulnérable, mobiliser des ressources financières supplémentaires et harmoniser tous les flux financiers dans le but d'appuyer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;

14. Accroître l'offre de soutien financier, technologique et de renforcement des capacités nécessaire aux pays en développement afin qu'ils puissent mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, conformément aux dispositions de la Convention;

15. Encourager la participation à part entière et efficace des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des jeunes, de la société civile, des gouvernements et autorités locaux, du milieu universitaire, des secteurs des affaires et financier, et des autres parties prenantes concernées, et les encourager à s'engager volontairement dans le contexte du programme de Charm el-Cheikh à Kunming pour la nature et les populations, et à continuer de créer une dynamique pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

16. Développer davantage les outils de communication, d'éducation et de sensibilisation du public sur la diversité biologique, afin de soutenir les changements de comportement à l'égard de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique;

17. Développer davantage la collaboration et la coordination des mesures avec les accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de même que les conventions liées à la diversité biologique, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres processus internationaux et multilatéraux connexes, promouvoir la protection, la conservation, la gestion durable et la restauration de la diversité biologique terrestre, d'eau douce et marine, tout en contribuant à d'autres objectifs de développement durables, en harmonie avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

AR-Préfecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 17-03-2023
Publication le : 17-03-2023

[Cette déclaration sera présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2022 et à la deuxième partie de la cinquième Assemblée des Nations Unies sur l'environnement.]